

Ek
330

N



Majoratsbibliothek Angern

4

S U I T E
D E L A
R É P O N S E

*Aux DEUX LETTRES de Genève,
concernant le MIRACLE publié
à Paris le 10. Août 1725.*

O U
R E F U T A T I O N

D E L A
D É F E N S E
D E C E S M Ê M E S L E T T R E S
P A R U N

DOCTEUR DE SORBONNE
du Diocèse de Genève,



M D C C X X V I I I .

RÉPONSE
S. AUGUSTIN *Lib. II. du Batême*
Chap. I.

„ S'ila nécessité de répondre me contraint de repeter ici,
„ ce qu'on trouve ailleurs; cela ne doit point on-
„ nuier ceux qui l'ont déjà lû & qui le savent; parce
„ qu'il faut souvent insinuer aux personnes peu intelli-
„ gentes ce qui est nécessaire pour leur instruction; &
„ que d'ailleurs lors qu'on traite diversément les mêmes
„ choses, ceux qui ont le plus de capacité & de lumié-
„ res, en reçoivent de l'utilité, & pour les mieux savoir,
„ & pour en parler avec plus de facilité. Je sai aussi
„ combien il est désagréable pour un Lecteur, lors que
„ venant à tomber sur quelque question difficile, on le
„ renvoie en chercher la solution, dans un autre livre
„ qu'il n'a pas. C'est pourquoi si la nécessité des questions
„ que je traite, m'oblige de repeter, ce qui se trouve
„ dans d'autres écrits; que ceux qui en sont instruits me
„ pardonnent, afin que ceux qui ne le sont pas, ne souf-
„ frent point de mon silence; car il vaut mieux offrir
„ une chose à celui qui l'a déjà, que d'en priver celui
„ qui ne l'a point.



SUITE DE LA RÉPONSE¹

*Aux deux Lettres de Genève concernant le
Miracle publié à Paris le 10. Août 1725.*

TROISIÈME LETTRE.¹

VOUS m'assurés, *Monsieur*, en finissant vos Lettres que vous m'abandonnés sans réserve la gloire de parler le dernier, au cas que je pense à vous répondre une seconde fois; mais pour ne pas m'approprier tout à fait cet avantage, je consens qu'il se partage entre nous deux; & j'espère qu'en vous abandonnant à mon tour quelques articles, qui ne sont ni assés intéressans pour le public, ni assés décisifs entre nous; vous me permettrés encore quelques reflexions sur les endroits plus essentiels de vôtre défense; c'est une marque de zèle, que je ne peux refuser à la justice de la cause que je défens, & à la charité, que je vous dois; ainsi ce ne fera ni par picque, ni pour le point d'honneur, mais uniquement pour perfectionner nôtre dispute, & pour contribuer, s'il se peut, au triomphe de la vérité, que vous faites profession d'aimer aussi bien que moi.

Mais avant tout soiés bien persuadé, que tout ce que je reprends dans vos ouvrages, ne m'en fait pas méconnoître le prix. Pour vous prouver même que je ne veux être à vôtre égard ni savant

A 2

herissé,

herissé, ni censeur impoli, je vous avoüe d'abord par écrit, comme je l'ai fait de vive voix, que le tour de vos Lettres m'a paru plein d'esprit, & de délicatesse, les choses y sont bien amenées, vous les exprimés nettement, vous savés sur tout les assaisonner par des traits vifs, & des citations curieuses, en un mot le solide qui y manque est avantageusement remplacé par le brillant qui ébloüit.

Cet aveu vous prouvera que je suis autant admirateur sincère, que censeur impartial; & cela suffira, je pense, pour vous déprévenir, sur les airs de mépris, & le ton de hauteur, que vous me reprochés. J'ai toujours crû, il est vrai, que les écrits dogmatiques, & instructifs demandoient beaucoup de simplicité, un ton modeste, mais ferme & solide, un stile sans affectation dégagé des termes ébloüissans, & de tous ornemens étrangers. Si je n'ai pas exactement rempli cette idée, c'est une faute personnelle, qui ne doit point retomber sur la Communion à laquelle je suis attaché; car quoique son infailibilité, & l'autorité constante de la chaire de verité, dont elle est en possession, lui donnent droit de censurer l'erreur, de la confondre même avec la vigneur, & la fermeté de l'Evangile, elle n'entend jamais qu'on insulte ses ennemis les plus déclarés. Au même tems qu'elle nous permet d'emploier son autorité, elle nous apprend, que ce n'est ni pour dominer sur la Foi des particuliers, ni pour subjuguier avec empire des sujets revoltés, mais uniquement pour ramener à la verité ceux qu'elle rend dociles. C'est dans cette disposition sincère, & en suivant cet esprit, que nous nous appliquons également à
pour-

pour suivre l'erreur, & à ménager les errans, & que nous leur repétons sans cesse avec autant de sincérité que S. Augustin le disoit aux Donatistes, *in vobis nihil odimus, nihil detestamur nisi humanum errorem* *. Oüi, Monsieur, c'est à l'erreur seule à qui nous en voulons, c'est là le mal que nous voudrions guerir: & puisque la Providence y emploie les Miracles, pouvons nous mieux faire que d'y contribuer par nos reflexions?

Nous convenons déjà de part, & d'autre, qu'il faut garder un juste milieu par rapport aux Miracles, & que comme il y a une sorte de simplicité, qui croit les choses les moins croiables; il y a aussi une sorte de présomption, qui rejette comme faux tout ce qui passe les bornes étroites de son esprit, que par conséquent pour tenir le milieu entre la crédulité d'un côté, & la défiance de l'autre, il ne faut ni tout croire, ni tout rejeter. Voilà le principe sur lequel je vous avois prévenu, & que vous paroissés adopter; mais que vous rendés inutile en rejetant, comme vous faites non seulement les Miracles qui s'opèrent de nos jours, mais encore tous ceux qui sont rapportés par les Pères; par là vous voilà tout d'un coup hors du juste milieu, & à force de vous prévenir contre la crédulité, vous tombés dans l'excessive défiance, qui est de vôtre aveu l'autre extrémité condamnable.

Vous avés crü, il est vrai, que pour trouver ce juste milieu par rapport aux Miracles présens, il falloit les mettre en paralelle avec ceux de l'Evangile, & juger des uns par les circonstances qui ont accompagné les autres: mais en verité

A 3 on

* Ser. 359.

on ne comprend pas quel a été le but d'une comparaison si captieuse, & si inutile; car si vous avés voulu par là nous faire sentir la différence qu'il faut mettre entre les Miracles de l'Évangile, & ceux qui s'opèrent de nos jours; vous vous peinéés inutilement, puisque nous n'avons jamais prétendu confondre des choses si essentiellement différentes; de quelque poids que puissent être parmi nous les faits les mieux prouvés, & les plus authentiques, nous les plaçons toujours infiniment au dessous de ceux qui sont rapportés dans les Ecritures. Nous croions ceux-ci d'une Foi divine, indubitable, & supérieure à toutes les autres certitudes: Nous croions les autres d'une Foi humaine, qui n'est ni infallible, ni absolument indubitable, mais dont la certitude croit, ou diminuë suivant les circonstances, & à proportion de l'autorité qui les atteste.

Mais si en marquant les conditions des miracles de JESUS-CHRIST, vous avés prétendu, que tous les autres prodiges doivent avoir ces mêmes conditions pour trouver créance; c'est la une prétention insoutenable & sans apparence de raison; en effet un des premiers Caractères des prodiges de l'Évangile; c'est qu'ils sont diversifiés, & en grand nombre, en faudra-t-il conclurre qu'il ne fauroit jamais y avoir de vrai Miracle, s'il n'est accompagné d'un grand nombre d'autres? La conséquence est trop absurde, pour qu'on la refute sérieusement.

Il est vrai qu'en general la multiplicité des Miracles en démontre la vérité; parce qu'il est impossible, que la séduction se répande sur un grand nombre de faits, & qu'elle dure long-tems. Mais
un

un fait pour être unique, un Miracle isolé tant qu'il vous plaira, en sera-t-il moins un vrai Miracle ? c'est une preuve qu'il a de moins, j'en conviens ; mais pourvû qu'il ait toutes les autres conditions, pourvû qu'il soit au dessus des forces naturelles, pourvû qu'il soit bien circonstancié, & qu'il serve à autoriser la vérité, n'aura-t-il pas alors tout ce qui constitue essentiellement un vrai Miracle, & tout ce qu'il faut même pour le rendre croiable ? Dieu ne pourroit-il donc pas confirmer sa vérité par un Miracle seul, sans être obligé d'en manifester en même tems un grand nombre d'autres ? & sans aller si loin, la guérison de l'hémorroïsse de l'Evangile, n'étoit elle pas un vrai Miracle indépendamment des autres merveilles qu'operoit le Fils de Dieu ? & quand même on n'auroit été témoin que de ce seul prodige, n'y auroit-il pas eu de l'impieté à le contredire, & à lui opposer les défaites dont on se sert pour éluder celui de Paris ?

Ce n'est pas que je veuille vous accorder que le miracle de Paris soit seul, & unique dans son genre ; car sans parler de tous ceux qui sont attestés par les Pères, & qui se rapportent visiblement à la même fin ; je pourrois vous en alléguer un bon nombre de modernes, dont les preuves, & l'évidence frappent tous les jours les plus incrédules.

Mais sans recourir là, vous conviendrés, je pense, que la multiplicité des faits miraculeux n'est point une condition nécessaire ni pour constituer l'essence, ni pour faire la preuve de chaque Miracle particulier. Pour les trois autres conditions que vous supposés nécessaires, je vous soutiens

de nouveau qu'elles se trouvent dans le Miracle de Paris avec toute l'évidence, & toute la notoriété, qui peuvent accompagner un fait de cette nature.

Ce fait est attesté par une foule de témoins oculaires, & non suspects; ils sont au nombre de soixante, Catholiques, Protestans, nouveaux Convertis; qui déposent également sur la maladie qui a précédé, & sur la guérison qui a suivi. Cette guérison est au-dessus des forces naturelles, puisque c'est un épuisement, une foiblesse extrême, une perte de sang *actuelle*, qui cesse tout d'un coup. Enfin c'est pour autoriser une révélation, & confirmer une doctrine vraiment sainte, & digne de Dieu. Relisez je vous prie le procès verbal; auquel vous en appellés, & le mandement qui a suivi, vous trouverés tous ces points constatés, & détaillés avec une évidence, que vos doutes affectés n'obscurciront jamais.

Qu'opposés vous en effer à ces monumens si respectables de la Foi publique? deux circonstances seulement, qui loin de détruire l'authenticité du Miracle, font mieux que toute autre chose, sentir combien vos efforts sont ici foibles & impuissans. 1^o. Vous faites valoir le silence de quelques personnes qui n'ont pas déposé. 2^o. Vous prétendés que la déposition de ceux qui ont parlé ne circonstancie pas assez la situation de la malade au tems de la guérison. Mais rien n'est plus facile que de vous satisfaire, & de guérir vos soupçons sur ces deux points.

Car pour le premier Chef, qui ne voit que votre raisonnement, s'il est une fois suivi, va renverser la force de toutes les preuves, & porter la
confu-

confusion par tout? Oüi, *Monsieur*, si l'on peut revoquer en doute tous les faits auxquels il manquera certaines preuves; s'il est permis d'attaquer les actes publics par le deffaut des circonstances qu'on auroit pû y ajouter; en un mot si l'on peut opposer ce que le caprice voudroit à ce qui existe, ou juger de ce qui est, par ce qu'on voudroit qui fut: Il n'y aura jamais rien d'assez autentique, tout sera problème dans le monde; les preuves les plus claires ne suffiront jamais: On en demandera touÿours de nouvelles, & après celles-ci d'autres encore, parce qu'il manquera touÿours quelque chose aux témoignages les plus évidens, & qu'on pourra touÿours ajouter ou au nombre, & à la qualité des témoins; ou à la clarté, & aux circonstances de leurs témoignages; & par la les faits même de l'Evangile, les Miracles de JESUS-CHRIST, ne seront pas à l'abri d'une telle critique, puisque selon ce principe, à quelque degré d'évidence, qu'on les suppose portés, il resteroit touÿours quelque chose à désirer dans les témoignages qui les garantissent, & qu'on pourroit touÿours leur opposer, qu'ils auroient pû être encore plus évidens, plus éclatans, plus autentiques. Eh! où en sommes nous si de tels principes sont une fois suivis?

Appliquons je vous prie, tout ceci à l'affaire présente. On vous donne en preuve du Miracle de Paris, outre la notoriété publique la déposition de 60. témoins. A cela vous répondez qu'un tel Chirurgien n'a pas été oüi, qu'une Blanchisseuse n'a pas déposé, & de-là vous prétendez conclurre que le Miracle n'est pas prouvé. Mais en vérité vous n'y pensez pas de vouloir que

le silence d'un ou deux qui n'ont rien dit, soit plus fort que la déposition des soixante qui ont parlé : Comme si ce qui n'est pas pouvoit mieux prouver, que ce qui est ; non, *Monsieur*, ce qui n'a pas été dit ne prouve point. Les témoignages qui manquent ne sauroient être d'aucun poids, puisqu'ils n'existent pas ; ce sont les actes qui existent qui doivent décider, & les contradicteurs n'ont d'autre moi en de les combattre, que de prouver qu'ils sont faux, ou qu'on en tire de fausses conséquences.

On peut dire, il est vrai, qu'on auroit pû ajouter aux dépositions, tel temoignage, ou telle circonstance, qui auroit rendu la preuve plus convaincante, mais il ne s'agit pas de savoir s'il peut y avoir des preuves plus fortes, mais si celles qu'on donne sont suffisantes ; autrement il faudra fermer les yeux à la lumière, parce qu'elle pourroit être plus éclatante ; il faudra nier l'existence d'un objet, parce qu'il pourroit être plus lumineux : En un mot il faudra mépriser tout ce qu'on a, parce qu'on pourroit avoir d'avantage. Il n'est personne qui ne sente le ridicule d'un tel procédé, & si l'enchantement de vôtre stile a pû sur cela ébloüir quelqu'un ; il n'y a pour le desabufer qu'à vous faire parler sans ornement, & selon vôtre principe. *J'ai*, dirés vous alors *soixante raisons de croire le Miracle de Paris*, mais parce que je demande encore une ou deux preuves, qu'on ne me donne pas, je nie les soixante qu'on me donne ; ce raisonnement encore une fois fait peur, & je regrette le tems que j'emploie à le refuter.

Vous conviendrés du moins après cela qu'il seroit inutile de vous donner des éclaircissemens
parti-

particuliers , & de vous rendre raison des circonstances que vous dites avoir été omises dans les preuves du Miracle. On le pourroit, s'il étoit nécessaire ; j'ai vû en mon particulier , & l'événement , & les procédures d'affés près pour cela ; on ne manqueroit pas non plus d'autres moiens pour vous satisfaire sur ces sujets, même selon vos souhaits ; mais à qui des actes si publics , & si autentiques ne suffisent pas , rien ne peut suffire. A mesure qu'on vous éclairciroit sur un point vous incideriez sur un autre ; vous auriez toujours quelque nouvelle découverte à opposer , & parlà nous serions perpétuellement le jouët de vos raffinemens , & de vôtre incrédulité.

Venons maintenant à l'autre difficulté que vous allégués sans cesse, & dont vous paroissés faire vôtre plus fort retranchement ; vous convenés que la guérison de la Dame *De la Fosse* est notoire, & bien prouvée ; parceque tout Paris l'a vû marcher à la procession ; & qu'on a sur ce fait la déposition de cinq des plus habiles Medecins, qui ne sont point soupçonnés d'être crédules , ou complaisans ; mais ajoutés vous , les témoins ne sauroient nous apprendre au juste, l'état de la maladie dans les jours qui précédèrent immédiatement la procession ; c'est de là néanmoins selon vous , que dépend le jugement qu'on doit faire de sa guérison.

Mais pour prouver, *Monsieur*, que vous niés sans raison , & que vous incidentés mal à propos ; il n'y a qu'à vous remettre sous les yeux les dépositions du procez verbal , vous y verrez le plus grand nombre des témoins qui frequentoient habituellement la Dame de la Fosse, qui ne la perdoient

doient presque pas de vuë, qui ont été les spectateurs de son infirmité, & de sa foiblesse jusqu'au jour de sa guérison; de ce nombre sont plusieurs parens, une foule de voisins, & sur tout la nouvelle Reünie qui avoit vü la malade le jour même, & le matin, qui précéda sa guérison. Mais ce qui doit pour jamais vous fermer la bouche, & vous ôter tout subterfuge sur ce point, c'est que Dieu a permis que l'état immédiatement précédent de la maladie, ait été aussi public, & aussi notoire que la guérison; puisqu'il est tout Paris, qui, de vôtre aveu, vit marcher la Dame de la Fosse à la procession, la vit en même tems dans une extrême foiblesse perdre une très grande quantité de sang jusqu'à l'entrée du lieu saint, ou elle se trouva tout d'un coup pleinement guérie. C'est, *Monsieur*, ce qui est expressément détaillé à la page 7^e. du mandement de Paris, que vous n'aurez pas lû sans doute, & sur lequel je vous prie de jeter les yeux.

Par ce seul fait qui est tout à coup si public, & si authentiquement publié, tombe tout le système que vous avez bâti, sur tout ce que vous avez pu imaginer de conjectures malignes, & de soupçons téméraires; car c'est tout ce que vous opposés à des faits qui sont clairs, sensibles, & authentiquement prouvés; encore ces conjectures, ces sujets de défiance ces présomptions que vous faites tant valoir, sur quoi les appuiés vous? ce n'est pas sur ce que dit le procès verbal, mais sur ce qu'il ne dit pas: ce n'est pas sur les dépositions & la qualité des temoins, qui attestent, mais sur le caractère de ceux qui ne parlent pas: ce n'est pas enfin sur quelque fourberie avérée de la part
de

part de la malade, mais sur des possibilités chimeriques que l'incrédulité a imaginées: En vérité si c'est là de quoi infirmer des preuves soutenuës de toute la force des Loix, & portées à un si haut point d'évidence; si c'est là de quoi combattre les monumens les plus sacrés de la Foi publique, qu'y aura-t-il désormais de certain parmi les Hommes?

Mais, dites vous, il faut des raisons pour croire; j'en conviens. Aussi vous en a-t-on donné; & des plus fortes même quoique vous en puissés dire; à moins qu'on ne prenne pas chez vous pour des raisons, la notoriété publique, la déposition de soixante témoins, le sceau de l'autorité Episcopale, une procédure enfin conduite, & éclairée par les yeux les plus perçans, les plus sévères, les plus attentifs: Dites encore après cela qu'il faut des raisons pour croire; oùi vous repondrai-je encore une fois; mais il en faut aussi pour contredire des faits juridiquement prouvés: Car enfin des faits, & des preuves positives ne se détruisent pas par des conjectures, & des soupçons; vous pourriés les opposer tout au plus contre des oùi dire, contre des bruits vagues, contre des allegations frivoles; mais lors qu'il s'agit d'actes en bonne forme, de preuves juridiques, de faits qui sont notoires, les Loix & le bon sens ne permettent de les contredire, que par d'Autres preuves positives, plus fortes, & mieux circonscrites que les premières. Or, *Monsieur*, vous ne sauriés produire rien de tel pour appuier vos soupçons injustes, ni contre l'exactitude des dépositions, ni contre le désintéressement de la malade dont la sincérité & la bonne Foi ont été mi-

mises à l'épreuve , & ont mérité les témoignages honorables que lui rendent les Evêques dans leurs mandemens.

Vous n'êtes pas mieux fondé pour la fourberie , & l'imposture dont vous voudriés faire soupçonner le Curé de Sainte Marguerie , car pour le denoïement que vous fournit Monsieur de Montpellier , il ne favorise en rien la témérité , & l'injustice de vos jugemens ; bien loin même que cette rare découverte que vous opposés d'un air si triomphant , puisse en imposer à quelqu'un ; il n'est personne qui ne voie que l'envie de faire diversion , ou de donner le change vous a inspiré une si mauvaise défaite.

Mais soit finesse ou malignité, vous n'y gagnerez rien , & le terrain ne vous sera pas plus avantageux sur les affaires du tems , que sur les autres différens que nous pouvons avoir , comme il seroit aisé de vous le faire voir , s'il en étoit question ; mais pour ne point perdre de vûe nôtre dispute , il me suffit que le Miracle de Paris n'a aucun rapport ni prochain , ni éloigné , avec ce que vous appellés , affaires du tems , ni la Femme guérie , ni le Curé de sa Paroisse ni enfin L'Archevêque de Paris n'en ont fait aucun usage à ce sujet. Tous se réunissent , & toutes les circonstances concourent à le faire entrer en preuve du Dogme de la présence réelle. Voilà ce que vous devés apprendre dans les véritables actes qui concernent cet événement , sans aller chercher de nouveaux sujets de dispute dans des monumens tout à fait étrangers à l'affaire présente.

Vous vous trompés , d'ailleurs grossièrement , lors que vous prétendés que les seuls appellans
s'in-

s'intéressent dans la Cause du Miracle de Paris; vous n'avez apparemment lû sur ce sujet que vos Gazettes; mais si vous n'êtes pas au fait, Monsieur l'Evêque de Soissons vous y mettra par la 7e. Lettre Pastorale, qu'il a donnée contre les appellans. Son témoignage vous paroîtra d'autant plus de poids, qu'il a été à portée de voir de près le miracle, & d'en examiner les preuves, s'étant trouvé à Paris avec les autres Prélats de l'assemblée du Clergé, dans le tems même de l'événement, comme vous pourriez n'avoir pas sous vos mains cette Lettre Pastorale, je vai mettre ici ce qui fait principalement à nôtre sujet.

» Je ne prétens pas, dit Monsieur de Soissons,
 » décréditer ce Miracle, & en contester la vérité;
 » à Dieu ne plaîse que je veuille contredire l'ou-
 » vrage de Dieu, & flatter l'incrédulité des Hom-
 » mes. Monseigneur le Cardinal de Noailles à vé-
 » rifié juridiquement les preuves du Miracle, &
 » publié sa gloire, c'est assez pour nous. Où en
 » serions nous si l'on usurpoit le droit de revo-
 » quer en doute, ce que des Hommes prudens,
 » & constitués en dignité ont examiné avec soin;
 » ce que tant de témoins ont déposés: Et quels
 » témoins? des Protestans qui ne pouvoient
 » avouer le Miracle sans se condamner eux mê-
 » mes, & qui l'ont avoué. Ce ne sont pas seu-
 » lement quelques témoins sûrs, c'est une multi-
 » tude de témoins, c'est pour ainsi dire Paris tout
 » entier. Les recherches des incrédules donnent
 » un nouveau poids à la vérité: Que n'a-t-on pas
 » fait pour creuser, pour critiquer, pour se defen-
 » dre de croire, & pour s'en ménager des pré-
 » textes? la Religion doit elle douter de ce que
 » l'in-

„ l'incrédulité même ne peut détruire ? Pour moi
 „ ce qui me frappe le plus entre toutes les preu-
 „ ves de ce Miracle c'est le genereux désinteref-
 „ sement de la Dame de la Foisse, & de son
 „ Mari &c.

„ Il n'est dont pas question d'examiner si ce
 „ Miracle est certain, ni de le ranger au nombre
 „ des fables controuvées, & habilement couver-
 „ tes de dehors imposans, ou de l'attribuer aux
 „ prestiges du Démon &c.

„ Pourquoi m'éconnoître le doigt de Dieu dans
 „ ce Miracle ; quand ce dessein est si visiblement
 „ marqué, soit par les circonstances du prodige,
 „ soit par le Ministère du Pontife, qui au nom
 „ de Dieu & de son Eglise l'a examiné juridiquè-
 „ ment, & rendu à Dieu la gloire qui lui étoit
 „ dûë à ce sujet ? En effet dans ce prodige tout
 „ concourt au même but, l'objet, le motif, l'oc-
 „ casion, l'invocation, les circonstances, les té-
 „ moins, tout annonce, & la présence réelle de
 „ JESUS-CHRIST, dans le S. Sacrement de
 „ l'Autel, & le dessein de Dieu de la manifester
 „ aux yeux d'un Peuple particulièrement incré-
 „ dule sur ce point. Voilà où se rapportent tou-
 „ tes les circonstances de cet événement miracu-
 „ leux ; la Maison de la femme guérie est fréquen-
 „ tée par des Protestans, ils sont ses voisins, &
 „ ils viennent souvent prendre part à son infirmité ;
 „ elle leur marque le désir qu'elle a d'obtenir sa
 „ guérison de JESUS caché pour nous dans le S.
 „ Sacrement, & eux lui conseillent de s'adresser
 „ à JESUS dans le Ciel, parce qu'ils ne connois-
 „ sent point sa présence sur nos Autels. Dieu les
 „ fait les témoins de l'infirmité habituelle de cette
 „ Femme

„Femme“, il les fait les confidens de sa Foi
 „& de son Invocation, il les choisit pour être
 „les premiers Spectateurs du prodige, il les force
 „de l'avouër malgré leurs préventions. Le des-
 „sein de Dieu peut-il être ignoré? &c. „

En voilà assés pour vous prouver que ce n'est point ici un Argument de parti, & que j'ai pû plaider la cause du Miracle de Paris, sans être Appellant, sans prendre même aucune part aux Affaires du tems. Je ne vous célerai pas toute-fois que si j'y prens part; c'est celle qu'y doit prendre un bon Catholique, soumis aux décisions de l'Eglise, & du S. Siège, plein de respect par conséquent pour tout ce qui émane de leur Autorité. Mais au fond, quel que je sois sur les Affaires du tems, je suis à vôtre égard Chrétien, & Catholique; *Christianus mihi nomen, Catholicus cognomen.* C'est la double qualité par où, je me ferai connoître toutes les fois qu'il le faudra. Mais revenons à nôtre Dispute, & suivons vôtre Défense.

Quelque nécessaire que soit pour soutenir vôtre Réforme la preuve des Miracles, vous nous les abandonnés sans envie, dites vous; & vous renoncés à tous les avantages qu'on peut tirer de ce genre de preuve: Pour nous au contraire, quoique nous n'ayons pas besoin d'un tel secours, nous ne l'abandonnerons, jamais; à l'exemple des S. S. Pères, nous serons jaloux de transmettre à la Postérité tout ce qui prouve que nous sommes en possession de cet avantage; persuadés que nous sommes après eux, que le pouvoir des Miracles promis par JESUS - CHRIST*, à ses Disciples a toujours subsisté dans l'Eglise & y subsistera

B

jusqu'à

* Marc. 16. Jean. 14.

jusqu'à la fin des Siècles en témoignage de sa Foi, & de la pureté de sa Doctrine. Vous aurés beau nous contester cette vérité; dès que nous savons quel est le motif secret qui vous indispose sur ce point; nous ne sommes plus surpris des efforts que vous faites continuellement pour obscurcir, & pour affoiblir tout ce qui sert à l'appuyer. Mais du moins avons nous droit d'exiger que vous vous y preniés autrement pour nous disputer cette glorieuse prérogative, car enfin prétendre de détruire des Faits. & des Témoignages positifs, par des conjectures & des possibilités; prétendre de prouver qu'une chose ne s'est pas faite, parce qu'elle a pû ne se pas faire; ou qu'elle s'est faite, parce qu'absolument parlant elle a pû se faire; c'est décréditer vôtre cause, & avouër vôtre défaite.

Après cela regardés nous avec pitié tant qu'il vous plaira; traités nous comme des gens simples, & crédules; nous nous ferons une gloire de penser comme les S. S. Péres sur ce point, nous continuerons à dire avec S. Augustin *, *qu'il se fait encore maintenant des Miracles au nom de JESUS-CHRIST, soit par les Sacrements, ou par les prières, ou par les Reliques des Saints*; nous respecterons dans cet événement & la Toute puissance de Dieu qui éclate, & l'Autorité de l'Eglise qui les reconnoit. Enfin nous les regarderons comme des secours extraordinaires, très utiles pour fortifier la Foi, pour nourrir la pieté, pour nous pénétrer de plus en plus de la présence de Dieu, de sa bonté,

* De Civit. Dei. Lib. 22. Cap. 8. *Nam etiam nunc sunt miracula in nomine ejus, sive per sacramenta ejus, sive per orationes, vel memorias Sanctorum.* Voyés aussi Epist. 78. alias 137.

de la Justice, de la Misericorde, & de la continue Providence sur son Eglise, qu'il distingue si visiblement par là de toutes les Sectes qui en sont séparées.

Pour vous, *Monsieur*, vous avés vos raisons pour n'être point touché de ces grands avantages, & pour les dédaigner avec fierté; plus sentés que vos premiers Réformateurs qui ont voulu se parer de cette preuve, vous n'osés plus tenter fortune de ce côté là: Cependant quelque bonne mine que vous fassés, cette fierté paroît un peu suspecte, & bien des gens trouveront qu'elle sent le renard de la fable. Car enfin, quoi que vous en puissés dire, l'effroyable disette de Miracles où se trouve vôtre Réforme, est un point de vûe mortifiant pour vous. Quoi, une Réformation entreprise, & poussée avec tant d'éclat; un changement si extraordinaire dans la Foi, & dans la Discipline, l'établissement d'un Ministère tout nouveau, des Hommes suscités de Dieu pour un si grand ouvrage, des Martirs même à remplir de gros Volumes? & dans tout cela point de Miracles, ni rien qui approche du merveilleux, en vérité c'est trop de naturel, & d'humain!

Ils vous étoient cependant, & ils vous sont encore nécessaires ces Miracles, aussi bien qu'à *Muncer*; & la vaine disparité, que vous tâchés de mettre entre vos Réformateurs, & ce Fanatique, loin de me faire quitter prise sur ce point, m'affermît dans la pensée où je suis, que ce raisonnement est peremptoire contre vous. On agroit droit, dites vous, de demander des Miracles, & de nouveaux pleins pouvoirs à des Fanatiques, qui voudroient substituer leurs visions à la règle des Ecrites

tures; mais il n'en est pas de même, ajoutez vous, lors qu'il n'est question que de redresser les contraventions à la Loi reçüe, à peu près comme un Jurisconsulte qui attaqueroit les fausses gloses du Code, ou du Digeste. Voilà ce qui s'appelle jeter de la poudre aux yeux des simples, & vouloir éblouir par des détours captieux.

Car 1^o. ne sentés vous pas que si vous avés droit d'appeller visions, les fausses révélations que les Fanatiques substituent à l'écriture; ces Fanatiques à leur tour, ont droit de traiter d'innovation, les gloses, & les explications qu'y ajoutent vos Réformateurs, & de leur dire avec Tertulien, *Qu'on ne blesse pas moins la vérité de l'écriture par la corruption de son sens, que par la falsification de ses paroles. Tantum veritati obstrepit adulter sensus, quantum & Corruptor stylus.* 2^o. Pour redresser les contraventions de la Loi, pour en fixer le sens, & pour en condamner juridiquement les fausses gloses, il faut un Juge, & non un simple Jurisconsulte; il faut un Magistrat revêtu de l'Autorité du Souverain, autrement le débat ne finira point, la Loi deviendra le jouët de la ténébreuse chicane; & ce qui sera fausse glose pour l'un, sera pour l'autre le sens naturel & légitime; je ne veux pas ôter aux Docteurs, & aux Jurisconsultes le droit d'interpréter, & de chercher le véritable sens de la Loi, mais tant que leur interprétation n'est ni approuvée, ni autorisée par le Magistrat en place, Elle ne sauroit tenir lieu de Loi, ni en avoir l'autorité & la force. Or il faut raisonner ici des Loix de la Religion comme de celles de l'Etat. 3^o. Vous déguisés la question, & vous alterés le texte, &

& la pensée de Luther, car s'il demande des Miracles, ce n'est pas seulement, comme vous le supposez, à ceux qui introduiroient une nouvelle révélation à la place de l'Évangile; mais à quiconque veut changer quelque chose dans la forme ordinaire de la Mission. Ce tour de phrase vous incommodoit, & vous aviez vos raisons pour en substituer adroitement un autre, car suivant cette expression de Luther, les prétendus Réformateurs se trouvent tous dans le cas ou étoit Muncer; Ainsi ils n'ont pû entreprendre de changer, comme ils ont fait, la Mission ordinaire des Pasteurs, sans prouver par des Miracles incontestables, qu'ils étoient extraordinairement suscités, & envoyés de Dieu.

Sur ce principe ma parité subsiste, aussi bien que le raisonnement de Luther; & vous ne fauriez jamais après toutes les subtilités imaginables, montrer aucune différence sur ce point, entre Luther, & Calvin d'un côté; & Arius, Socin, & Muncer de l'autre. Tous ont eu la même autorité, tous ont suivi la même méthode, tous ont combattu à armes égales, tous enfin ont allégué l'Écriture entendue, & interprétée suivant leurs lumières, & leur esprit particulier. Cela ne surprend point ceux qui savent que l'erreur marche toujours par les mêmes routes, que sa conduite, & ses ressorts sont les mêmes dans tous les Siècles: En sorte que pour Juger saine ment si une Secte est Orthodoxe, ou Hérétique, il n'y a qu'à observer sa méthode, & ses allures; Dès que cette Secte moderne se conforme aux anciens hérétiques, dès qu'elle a recours aux mêmes artifices, dès qu'elle emploie les mêmes moyens, il n'est presque

plus nécessaire d'examiner la Doctrine, ni d'approfondir ses opinions ; & l'on peut sans crainte de s'y tromper, supposer qu'elle est animée du même esprit, parce qu'elle est marquée au même coin.

Malgré cette règle fondée sur l'expérience de tous les Siècles, vous vous rabbatés toujours sur le fond de la Doctrine, par laquelle seule vous prétendés, qu'on doit discerner les vrais Envoyés d'avec les Novateurs. *Si Arius, Nestorius, Socin*, dites vous, avoient rencontré aussi juste que *Luther & Calvin*, nous les écouterions, parce qu'ajoutés vous sans regarder les Personnes, nous pesons uniquement la Doctrine. Mais ici vous oubliez tout à fait votre Dialectique, *litem lite resolvis*; car ne voies vous pas que c'est justement ce procedé, & cette règle que vous suivés, qui vous met au niveau de tous les Novateurs * puis qu'il n'y en a pas un qui ne la suive, & qu'il n'en est pas un qui en la suivant, n'ait le même droit de vous condamner, que vous usurpés à son égard. Nous pesons uniquement la Doctrine; vous diront-ils comme vous le dites aux Catholiques, & sans nous embarasser ni de la Mission des Pasteurs, ni de l'Autorité de l'Eglise, nous suivons l'Evangile dans son vrai sens: On veut nous faire croire la Trinité; la Divinité de JESUS-CHRIST, la nécessité de la Grace, la vertu des Sacremens, mais ces Dogmes ne furent jamais révélés, & vos Docteurs, aussi bien que l'Eglise se trompent dans l'Interpretation des textes de l'Ecriture, où ils croient de la trouver.

Le

* *Memento neminem haereticorum esse, qui se nunc non secundum scripturas predicare ea quibus blasphemat mentiat. Hilar. lib. 4. ad Constant.*

Le parallele est des plus exacts , & c'est là à mon avis un Labyrinthe , d'où vous ne sauriez jamais sortir , que par le fil de l'Autorité nécessaire pour terminer les disputes , & fixer le sens de la révélation.

C'est la nécessité, je l'avoüe, de cette Autorité visible & extérieure qui seule m'affermir dans ma Foi. Car enfin, me suis je dit cent fois, ou il n'y eut jamais de révélation , ou il faut une Règle pour en fixer le sens. La même bonté qui a porté Dieu à révéler aux hommes ses volontés & ses mystères , a dû le porter à marquer une règle pour réunir les hommes dans un même culte , & dans une même croïance ; Or l'Écriture seule, joignés y toute la raison , & toute la pénétration humaine, ne sauroit jamais suffire pour cette fin. Que dis-je l'Écriture seule livrée aux interprétations arbitraires des hommes , ne peut jamais , sans une Autorité qui en fixe le sens , que faire un sujet de dissension , & de disputes interminables ; & Dieu en la donnant ainsi dépourvüe d'un tel secours, loin de procurer aux hommes un nouvel avantage, n'auroit fait par là que jeter parmi eux un nouveau sujet de discorde , & une semence perpétuelle de haines , & de divisions ; C'est ainsi qu'on penseroit d'un Roi , qui pour fonder un Roïaume, & y établir l'harmonie nécessaire, se contenteroit de donner à ses Peuples un Corps de Loix, sans établir ni Juges , ni Magistrats , pour en déterminer le sens , & en procurer l'exécution ; laissant à un chacun une entière Liberté d'interpréter ses Loix, d'en marquer le sens , & d'en faire l'application selon son caprice. Or, ce manque de Sagesse dans un Législateur humain , ne devient il

B 4

pas

pas un horrible blasphème, lors qu'on en fait l'application au Divin Législateur du Christianisme?

Voilà les inconvéniens terribles qu'on ne cessera jamais de vous opposer, & que Mr. *Pajon* n'a point sauvés dans son examen des Préjugés légitimes; ou s'il l'a fait à votre avis, c'est en établissant la Tolérance Universelle, c'est en ouvrant la porte du salut aux Sociniens, & à tous les hérétiques; c'est en levant l'étendart de l'indifférence de Religion; c'est en un mot, selon un de vos plus fameux Ministres, en favorisant parmi vous ce malheureux parti, ou l'on conjuroit contre le Christianisme. Ces Raisons ne sont pas neuves, j'en conviens, mais bien loin d'être usées, elles acquièrent tous les jours de nouveaux, degrés de force. La naissance du Socinianisme sur tout, & les progrès de la Tolérance dans votre Secte, vous mettent plus que jamais hors d'état de nous répondre sur ce point Capital, qui peut seul finir toutes les Controverses parce qu'il fait sentir tout le danger de vos maximes.

Ces reproches sont accablans, & je les trouve pour le moins aussi fâcheux pour votre Secte, que celui d'être redevable des progrès qu'elle a faits aux relâchemens, qu'elle a autorisés; c'est ce dernier reproche néanmoins, qui vous a mis de si mauvaise humeur, que dans la crainte de ne pas trouver dans votre fond naturellement poli, des couleurs assez noires, vous avez cru devoir recourir aux traits médisans & satyriques de Mézerai, pour peindre plus vivement les anciens docteurs, du Clergé, & en faire un portrait qui fit perdre de vue celui de vos Réformateurs. Mais je
ne

ne comprenez pas comment vous vous êtes laissé emporter, à une faillie si peu judicieuse; encore moins, comment vous avez crû à la faveur d'un aussi *miserable lieu commun*, pouvoir eluder une difficulté très réelle que je vous avois proposée, & que je reprend encore pour un moment.

Pour empêcher Luther, & les siens de nous donner à titre de Miracle, les rapides progrès de la Secte, j'avois opposé, qu'il n'y avoit eu dans ce succès rien que de bien naturel, & de fort humain; parce qu'il n'y a rien de moins surprenant que de voir une Doctrine si commode, & si favorable aux inclinations de la nature corrompüe, se répandre avec facilité, & se faire grand nombre de Sectateurs. Sur cela pour toute réponse, vous faites la peinture des scandales du Clergé au tems de la Réforme, & pour faire mieux croire que ma difficulté est pleinement résolüe par une aussi mauvaise défaite, vous prenez un Air de supériorité, & un ton insultant, qui pourroient en imposer à ceux qui se laissent étonner par le bruit, ou qui jugent des raisons par la bonne mine.

Mais pénétrant comme vous le paroissés, n'avez vous pas dû prévoir, qu'outre le reproche qu'on vous feroit de vouloir écarter la difficulté par une réponse qui ne va point au fait, vous vous attirés par là une foule de mauvaises affaires qui ne sont ni utiles à votre Réforme, ni honorables à vos Réformateurs. Car enfin la première réflexion qui se présente à la vue des portraits que vous empruntés de Mézerai, c'est qu'on y reconnoit tout d'un coup vos premiers Auteurs, & les Fondateurs de votre Secte; du moins faut-il convenir qu'on ne peut leur refuser les premiers rangs dans le Catalogue

gue de ceux que l'Historien nous décrit. Luther comme vous le savés, Osiandre, Oecolampade, Pierre Martir, Munster, Bucer, & tant d'autres, étoient Moines, ou Ecclesiastiques; & je ne crois pas qu'on prétende qu'ils se sont distingués par leurs Chasteté, & par leur régularité;

Mais cette réflexion à part; Je suppose pour un moment qu'au tems de la Réforme, la corruption des mœurs, & le relâchement du Clergé fussent tels, qu'il vous plait de les dépendre, qu'en pouvés vous conclure contre l'Eglise Catholique, qui loin d'autoriser ces desordres, les a toujours désapprouvés, en a gemi, en a désiré, & demandé tant de fois la Réformation; * ce seront là il est vrai des vices, & des dérèglemens; mais ces vices sont l'effet de la corruption des particuliers, & non pas une suite des règles: C'étoit donc les particuliers qu'il falloit corriger, & qui avoient besoin d'être Réformés; pour cela il ne falloit ni changer la Foi, qui est une & invariable, ni renverser la règle des mœurs, & les Loix de l'Eglise; Que falloit-il donc faire alors? disons le Monsieur, encore une fois; il falloit réformer les particuliers, retrancher les abus qui se glissent dans la pratique, renouveler la bonne Discipline, remettre en vigueur les Saints Canons, en presser l'exécution, établir même de nouveaux moïens pour les faire mieux observer; voilà ce que demandoit, & ce que désireroit si ardemment *S. Bernard*, aussi bien que tous ceux qui ont imité sa piété & son zèle. Et voilà ce que

* *Nunc vos illud admoneo, ut aliquando Ecclesiæ Catholicae maledicere desinatis, vituperando mores hominum, quos & ipsa condemnat, & quos quotidie corrigere studeat.* S. Aug. de moribus Eccles. C. 34. n. 76.

que l'Eglise a souvent entrepris, ce qu'elle a exécuté même dans les derniers tems avec un succès qui prouye à toute la terre, que Dieu a beni son Zéle, & ses travaux; pendant que les Sectes qui l'ont abandonnée, comme des branches arrachées de leurs tiges n'ont fait que se dessécher visiblement, & sont tombées dans un état qui nous prouye qu'on y connoit aussi peu les régles de la pieté solide, que la vérité de nos mysteres.

Vous voies par là d'abord qu'il faut faire une grande différence entre les déréglemens où pouvoit être tombé le Clergé, & le relâchement autorisé par vos Réformateurs; les desordres du Clergé étoient des vices personnels, contraires à toutes les Loix, & desapprouvés de tous les bons Catholiques; mais le relâchement qui donna cours au Protestantisme, & qui lui attira tant de Sectateurs, étoit une suite des régles établies pour la réforme. Pour vous en convaincre, rappelés vous quels furent les motifs qui entraînérent tant de Peuples; quel fut l'appas dont on se servit pour gagner les Ecclesiastiques, & les Moines qui apostasiérent; étoit ce l'amendement des mœurs, & une vie plus réguliere? Parloit-on à ces Religieux débauchés, à ces Ecclesiastiques vicieux de changer de conduite? Leur inspiroit-on l'amour de la Discipline Ecclesiastique, l'observance des S. S. Canons, la fidélité aux vœux, & aux engagements de leur état? Prêchoit-on au Peuple la docilité, & la soumission pour la Foi, la pratique & la ferveur des bonnes œuvres? Car encore une fois voila l'idée de la vraie Réforme, & voila à quoi vos prétendus Réformateurs n'avoient garde de penser, eux qui n'oublièrent rien
pour

pour autoriser & par leurs exemples , & par leurs discours une multitude de mariages sacrilèges , & scandaleux , un violement ouvert de toutes les règles de la Discipline , un soulèvement universel contre les Puissances établies de Dieu. Eux , enfin , qui sous prétexte de réformer les abus enseignèrent à renverser les Autels , à piller les Eglises , à envahir les biens des Monastères , à abolir le Sacrifice perpétuel des Chrétiens , à supprimer les Jeunes , & les autres exercices de la Pénitence , à retrancher la Confession des pechés , à ouvrir les portes des Monastères , à fouler aux pieds l'Autorité des Evêques , à briser les images &c. C'est là sans mentir une plaissante Réforme , & si elle ne paroît pas fort Chrétienne , elle étoit fort propre à être goûtée , & suivie de ceux que Mézerai nous dépeint. Venés encore après cela nous faire regarder vôtre Réforme comme l'ouvrage de Dieu ; pour nous, Monsieur , nous n'y voions que triomphe de la Cupidité , & nous n'apercevons dans la conduite de ses Auteurs , rien qui ne tende à favoriser les Passions & à autoriser le libertinage.

A Dieu ne plaise que je veuille aigrir nos différens par des outrages personnels , ou par des termes injurieux. Je mets une extrême différence entre les Auteurs de vôtre Secte , & ceux qui ont le malheur d'y être nés , nous n'accusons point ceux-ci d'être ni vagabonds , ni Apostats , ni fanatiques , ni corrupteurs de Religieuses , ni engagés dans les desordres , qui ont noirci la vie de vos Fondateurs , & loin de leur imputer ces excès nous avons tout lieu de croire qu'ils les détestent , & qu'ils en ont horreur. Si nous n'avons pas les mêmes égards pour les Auteurs de vôtre Réforme ; c'est que leur
vie

vie scandaleuse nous fourint un Argument juste ,
 nécessaire , & conclüant contre leur Réforme mé-
 me ; car enfin si vos Réformateurs furent tels qu'on
 les a dépeints , ou si vous voulés , tels que quelques
 uns se sont dépeints eux même , il n'en falloit pas
 d'avantage pour les rejeter , & pour conclurre
 qu'ils n'étoient pas envoiés de Dieu , ni destinés à
 Réformer son Eglise. Il s'agissoit selon eux , & selon
 vous , du plus grand & du plus important ouvra-
 ge que Dieu puisse confier aux hommes , puis qu'il
 falloit reformer tout à coup la Foi , les Mœurs , le
 Culte ; eh ! le moien de croire que Dieu pour frap-
 per un si grand coup y emploie des hommes qui
 loin de se distinguer , ou par le don des miracles ,
 ou par l'éclat de la Sainteté , ou par l'austerité de la
 vie , ou par les autres marques dont Dieu a honoré le
 Ministère de ceux qui furent puissans en paroles ,
 & en œuvres ; ont fait voir par un extérieur , qui
 n'étoit rien moins qu'édifiant , qu'ils étoient con-
 duits & animés non pas par l'esprit de Dieu , mais
 par des passions honteuses , & toute profanes. Je
 m'en tiens comme vous voies aux choses qui sont
 constantes , publiques & extérieures , sans aller
 fouïller dans les Chroniques scandaleuses du tems ,
 pour renouveler les accusations atroces dont on'a
 chargé la plupart de ceux dont il est question ;
 vous savés que sans chercher bien loin , on trou-
 veroit dans des Histoires moins suspectes , & plus
 exactes que celle de Mezerai de quoi enluminer
 leurs portraits ; Erasme seul que je trouve sous ma
 main , nous fourniroit des attestations de vie & de
 mœurs , que vous ne recuseriés pas ; mais je compte
 qu'en voilà assez pour vous ôter l'envie une autre-
 fois de mettre en paralelle la vertu de vos Réfor-
 ma-

mateurs , & les anciens dérèglemens de nôtre Clergé , pour moi je ne vous en ai parlé si au long , que parce que vous m'avez mis sur les voies , *tu me coëgisti.*

Je dois vous savoir gré cependant d'avoir occasionné cette discussion qui de quelque sens qu'on la prenne ne peut que nous être avantageuse ; puis qu'en vous accordant même tout ce que vous prétendés on n'en sauroit jamais rien conclurre ni en vôtre faveur ni contre nous : s'il y a eu autrefois des Ecclesiastiques & des Moines vicieux , loin de les reconnoître pour nos Auteurs , & nos Péres, nous les désapprouvons , & nous abhorrons leurs dérèglemens , ainsi ils ne sauroient nuire à nôtre Cause. Et quand même d'un autre côté la vie de vos Réformateurs auroit été la plus chaste , & la plus édifiante, vôtre cause n'en seroit pas plus avancée ; parce qu'au fond si les apparences de la vertu peuvent se trouver par tout , il ne sauroit y en avoir de solide & Chrétienne hors de l'unité Catholique. * N'admire-t-on pas en esser quelque-fois la probité , & le desintéressement des Paiens ? Le Démon même , ne se transforme-t'il pas en Ange de lumière , n'a-t-il pas des Ministres , que S. Paul appelle des ouvriers trompeurs , & qu'on prendroit néanmoins pour les défenseurs de la pieté , & les Apôtres de la Foi ? Enfin , je vous crois
assés

* *Schismate immundi , mundum gregem unde habere poterunt ? in Ecclesiâ Catholica que per omnes gentes diffunditur , boni sunt , & mali ab eâ verò separati quam diu contra , illam sentiunt boni esse non possunt , qui & si aliquos eorum bonos videtur ostendere quasi laudabilis conversatio , malos ipsos facit ipsa divisio , dicente domino , qui non est mecum contra me est &c.* S. Aug. Epist. 208. alias 209.

affes vérifié dans les Annales Ecclesiastiques pour favoir que le nom, & les apparences de réforme, furent presque toujours le passeport des hérésies & le leurre qu'ont employé les Hé-ésiarques; les Montanistes par exemple, les Novatiens, & avant eux les Gnostiques, ces Sectes folles & odieuses, furent dans les premiers Siècles les prétendus Réformez du Christianisme, & vous savés quelles erreurs ils prétendirent faire passer sous ce beau nom. Je vous laisse parcourir les autres Faits Historiques qui peuvent confirmer cette réflexion, pour passer aux difficultés qui concernent le fond de nôtre dispute: Que ne puis je adoucir par la précision, la peine que je me fais, aussi bien que vous, de repeter ce qu'on a dit tant de fois! Mais vos répétitions doivent faire excuser les miennes. Je suis toujours Monsieur &c.

Le 7. Decemb. 1727.

P. S. J'oublois presque, *Monsieur*, de vous reprocher un trait d'intolerance qui m'a paru bizarre, & un peu trop affecté pour le passer tout à fait sous silence; je m'étois dit du *Diocèse de Geneve* au commencement de ma première réponse; & vous me faites du *Diocèse d'Annési* dans le titre de votre desffence. C'est apparemment là un excès de précaution que vous a suggeré la crainte de faire quelque aveu préjudiciable à la Seigneurie de votre Ville; mais permettés moi de vous représenter que votre remarque auroit paru plus mesurée, & moins contraire à la Foi publique, si vous l'aviez bornée à faire observer que je me disois du *Diocèse de Geneve*, à peu pres comme nous en usons à
vôtre

vôtre égard, lorsque pour ne pas vous refuser le nom de *Reformez* que vous vous donnés, nous nous contentons d'ajouter à ce titre le mot de *prétendus*. Ce qui devoit vous porter à garder ce ménagement c'est qu'on ne connoit point dans la Chrétienté de Diocèse d'Annessi; & qu'on n'en voit aucun vestige ni dans les Geographies Episcopales, ni dans aucunes des notices Ecclesiastiques. Que si vous avés crû qu'en faisant d'Annessi une Ville Episcopale, vous ferés oublier, que Geneve l'a été; je puis vous assurer que vôtre dessein est prématuré, & que vous ne réussirez pas si tôt à faire perdre de vûe les révolutions étranges qui vous ont séparés de l'Eglise. Eh! Monsieur! vous n'êtes que d'hier, & la memoire de vôtre innovation est trop récente pour prévaloir contre des dénominations, qui nous viennent des tems Apostoliques, & qui nous sont d'autant plus chères qu'elles entrent en preuve de nôtre Catholicité. Mais il n'est pas besoin de nôtre zèle pour conserver des titres si précieux; quand même nous nous tairions sur ce point les pierres de nos Eglises crieront encore long tems, & rendront un témoignage également authentique en faveur de nôtre ancienneté, & contre vos Innovations. *Posterior res nostra non est, imò omnibus prior est: hoc erit testimonium veritatis ubique occupantis principatum.* Tertul. de præser. c. 31.



SUITE



SUITE DE LA RÉPONSE

Aux LETTRES de Genève.

QUATRIÈME LETTRE.

IL n'a tenu qu'à vous, *Monsieur*, d'abreger notre Controverse sur le fond du Mystère de l'Eucharistie, & d'éviter par là bien des répétitions, qui sont aussi inutiles pour nous, qu'elles sont à charge pour les autres. Vous n'avez pour cela qu'à borner vos difficultez à celles qui regardent la révélation de ce Dogme. Car toutes les autres qui sont tirées de la raison & des sens, paroissent inutiles & déplacées; cet étalage de raisonnemens & de subtilités Academiques, ne pouvant servir tout au plus qu'à exercer les Candidats de la poudreuse Ecole, mais non pas à terminer les disputes qui s'élevent sur les Mystères; si le Dogme de la présence réelle étoit fondé sur les découvertes de la raison, & sur les lumières de la Philosophie; si nous prétendions que dans ce Mystère il n'y a rien que de naturel, & conforme aux communes notions du sens humain, il ne faudroit pour l'admettre ou le rejeter point suivre d'autre voie que celle du raisonnement. & de la méditation; mais s'il se trouve que ce Dogme soit révélé, à quoi bon s'efforcer en vain à prouver qu'il est absurde; si au contraire on prouve une

C fois

Fois qu'il n'est pas révélé, il ne faut point d'autres raisons pour le rejeter.

C'est donc à cette question préliminaire sur la révélation du Dogme, qu'il faudroit uniquement s'attacher comme à la seule qui soit nécessaire, & qui aille au fait; la seule même qui soit conforme à la nature de la chose, & à l'engagement ou vous êtes de ne reconnoître pour règle de Foi que l'Écriture. Car pour les autres raisonnemens que vous pouvés entasser, on doit les regarder comme autant d'illusions d'une fausse & orgueilleuse Philosophie, qu'il faut dissiper par les lumieres de la Foi, & par la certitude de la science de Dieu; où Dieu parle, dit S. Hilaire, *il ne faut plus de raisonnement.* Je sai bien que par vos difficultés, & par les prétendues contradictions, que vous nous opposés, vous prétendés prouver que nôtre Dogme ne peut pas être révélé; mais c'est justement par là que vous commencés a vous égayer, & pour vous faire tout d'un coup sentir le faux de vôtre raisonnement, je réduis la question à une alternative, qui est simple, & à la portée de tous. Je demande si dans l'Analyse de la Foi, il faut dire; Tel Mystère me paroît renfermer des contradictions, & des absurditez, donc il ne sauroit être révélé, donc il faut le rejeter. Ou bien faut-il dire? ce Mystère est révélé, donc il ne sauroit y avoir de vraie contradiction, donc malgré les difficultés qu'il renferme il faut le croire. Vous prenés, Monsieur, la première route, & quoi qu'elle mène droit au Socinianisme, & a l'irreligion, vous n'en paroissez pas plus effrayé: Pour moi qui sens tout le danger de cette méthode, je me tiens à la seconde, parce que c'est la
voie

voie que JESUS-CHRIST à choisi pour instruire le Monde de ses Mystères ; c'est par la Foi qu'il nous les a communiqués , or la Foi est par l'ouïe , & par le Ministère de la parole , & non pas par l'examen des Mystères en eux mêmes.

Il s'agit donc avant toutes choses dans l'examen des matières de la Foi de chercher la révélation, non pas pour l'accommoder à ses prejngés , & à ses vains raisonnemens ; mais pour lui soumettre ses doutes , & ses difficultés , lors qu'elle sera connue. C'est la voie que nous prescrivent la raison , & l'ordre naturel , aussi bien que l'exemple de JESUS-CHRIST ; car comme c'est un principe univérsellement reconnu , que les Faits l'emportent sur les spéculations ; qu'il est inutile de combattre par des raisonnemens ce qui est réel , & positif , & qu'ainsi au lieu d'assujettir les Faits aux opinions spéculatives , il faut régler les spéculations par les Faits ; par la même raison , la preuve qui sert à constater un Fait , doit marcher avant l'examen de la possibilité , ou de l'impossibilité de ce Fait ; or la révélation nous assure l'existence des choses révélées , & elle nous garantit la vérité des Mystères qu'elle enseigne ; c'est donc par l'examen de la révélation , & non pas par l'examen des Mystères en eux mêmes , que doit s'ouvrir la dispute , & qu'elle doit se décider. En vain prouveriez vous mille fois qu'une chose est impossible ; toutes vos preuves tombent , des que je démontre qu'elle existe ; de même c'est inutilement que vous vous épuiés à étaler les contradictions & les absurdités d'un Mystère ; tous vos raisonnemens se dissipent , & vous êtes obligé de vous soumettre des que je fais conter de sa

révélation. Attaqués moi sur ce point, à la bonne heure, contestés ce Fait, renversés en les preuves si vous pouvez; mais de vous épuiser à me prouver qu'une chose est absurde ou impossible, avant que d'attaquer la révélation qui me la fait croire, c'est perdre vôtre tems, c'est pervertir l'ordre naturel de la Controverse; c'est même ouvrir une route à l'incrédulité pour ébranler tous les Mystères; car en suivant cette méthode, il ne faudra que quelques prétendus impossibilités, quelques absurdités apparentes dans un Mystère (& quel est celui ou il n'y en a pas?) pour faire conclure que ce Mystère ne peut pas être révélé; qu'il faut par conséquent ne pas prendre à la Lettre les paroles de l'Ecriture même les plus claires, & les plus formelles qui servent à l'exprimer. Voilà le chemin que l'erreur s'est ouvert dans tous les tems, selon la remarque de S. Augustin*; & voilà ce chemin si battu, & si fréquenté depuis la naissance de vôtre Réforme, qui a enfin abouti au Socinianisme, c'est-à-dire au renversement de tous les Mystères. C'est la vue apparemment, & la fraieur naturelle de ce danger, qui a porté un de vos Auteurs des plus recents, & des plus estimés parmi vous à établir cette règle à laquelle je souffrit bien volontiers. *Anathème † dit-il, à quiconque détourne en un sens étranger les paroles du Seigneur, à cause des difficultés qu'il y trouve; rien de si incompréhensible, ajoûte-t-il, que nous ne soions prêts de croire*

* *Si animum praoccupavit alicujus erroris opinio, quid quid aliter asseruerit scriptura figuratum homines arbitrantur* lib. 3. de doctr. Christ. Ch. 10.

† Werenfels *Dissert. 9.*

*croire, dès qu'il nous constera que JESUS - CHRIST ;
qui est la vérité même l'aura dit.*

C'est là si je ne me trompe votre condamnation, aussi bien que celle de l'Auteur qui la prononce ; & par là vous devés reconnoître que la liberté qu'on se permet d'examiner les Mystères de la Foi par la raison, est l'entreprise du Monde la plus téméraire, la plus présomptueuse, la plus déraisonnable même ; puisque cette raison toute orgueilleuse qu'elle est, nous apprend que Dieu peut plus faire, que nous ne pouvons comprendre ; que par conséquent dans les ténèbres qui nous environnent nous n'avons d'autre parti à prendre, que de l'en croire, sur ce qu'il veut bien nous révéler de son être, de ses perfections, de ses œuvres. Qui sommes nous en effet pour vouloir sonder les voies de Dieu, & mesurer toute la profondeur de ses desseins, nous qui sommes contraints de succomber sous le plus vil atôme de la matière, & d'avouër qu'il est infiniment divisible, sans pouvoir comprendre comment cela se peut faire ? A quel titre pourrions prétendre de soumettre à nos lumières si foibles & si bornées, des Mystères essentiellement incomprehensibles ? Les connoissons nous assez, les avons nous assez approfondis ? En savons nous assez tous les rapports pour décider qu'ils sont absurdes, & pour faire ces vaines distinctions qui nous font dire que les uns sont faciles, les autres difficiles à concevoir ; qu'il y a dans les uns des contradictions réelles, & que dans les autres elles ne sont qu'apparentes ; que malgré l'autorité uniforme de la révélation, il faut pour les uns conformer la révélation à nos idées, & pour les autres soumettre nos

idées à la révélation : qu'il faut pour la Trinité par exemple s'arrêter aux preuves, sans envisager les difficultez, & que pour la réalité il faut uniquement regarder les difficultés sans s'inquiéter des preuves ? Il y a trop de caprice & de bizarrerie dans un tel systéme, pour qu'il puisse se soutenir, & il faut nécessairement ou aller jusqu'au Socinianisme, ou revenir à la Catholicité ; c'est-à-dire, ou examiner uniquement la révélation pour croire ensuite tout ce qu'elle apprendra ; ou soumettre tout d'un coup & la révélation, & tout ce qu'elle enseigne, au seul arbitre de la raison.

Vous n'aurez pas de peine à prendre ce dernier parti, puisqu'à la faveur des principes que vous établisés, le plus gros du chemin se trouve fait : Vous ne sauriez même vous en dispenser pour peu que vous raisonnés conséquemment ; car on vous la dit cent fois, & la chose est plus que démontrée ; c'est en suivant vos principes, c'est en marchant dans la voie que vous avés tracée les premiers, que les Sociniens sont parvenus à rejeter tous les Mystères ; les difficultez, & les contradictions qu'ils ont crû voir dans la Trinité les ont portés à rejeter ce Dogme, comme les difficultés, & les contradictions que vous croiés voir dans le Dogme de la réalité vous portent à en rejeter la Foi ; ce que vous nous avés opposés les premiers sur l'Eucharistie, ils vous l'ont opposé ensuite sur la Trinité & les autres Mystères, & s'ils sont allés plus loin que vous, vous êtes forcés de les suivre, & d'adopter toutes leurs impiétés comme autant de productions naturelles de vos principes.

Mais non, on doit mieux espérer de vous, &
je

je crois en mon particulier que la vûe d'un tel précipice, si vous le considériés attentivement vous feroit rebrousser chemin, & revenir à l'unité Catholique; c'est là que vous apprendriés à faire un usage légitime de vôtre raison; car on n'y défend point, comme vous voudriés l'insinuer, de se servir des lumières du sens commun, & loin d'avoir jamais rien dit qui approche d'un tel paradoxe, j'ai marqué bien expressement en plus d'un endroit, que la raison précède la Foi; qu'il faut des raisons pour croire; qu'il y a de la légèreté à croire sans savoir à qui l'on croit; & qu'en un mot, s'il faut de la docilité pour la Foi, il faut aussi de la prudence, en sorte qu'en se soumettant absolument, & sans réserve, on ne le fasse cependant qu'avec connoissance, & avec raison:

Mais cette raison nous la resserrons dans ses justes bornes; & au lieu que vous vous en servés pour examiner d'abord le fond de ce qu'il faut croire, ou ne pas croire, & qu'ainsi vous en faites la première règle de vôtre Foi; nous nous en servons d'abord pour découvrir la révélation des choses qu'on nous propose à croire; pour nous convaincre ensuite, que dans la recherche de cette révélation, il faut s'en rapporter à la plus grande Autorité qui soit sur la Terre; & comme l'Autorité de Dieu qui nous est manifestée par l'Eglise est infiniment au-dessus de nôtre raison; elle arrête nos doutes, captive nôtre esprit, & l'enchaîne sous le joug de la Foi; voilà le partage de l'Homme fidèle & voilà le système seul qui est vraiment raisonnable, le seul même qui fasse honneur à la Religion. Pour peu que vous fortiés

de ces justes bornes, vous ébranlés tout, vous renversés tout, vous ouvrés la porte à l'incrédulité, vous donnés gain de cause aux Païens, aux Sociniens, à tous les Mécréans.

C'étoit pour vous faire sentir ce danger que j'avois mis en paralelle le Dogme de la Trinité avec celui de la Transsubstantiation; & je ne vois pas que les différences que vous vous efforcés d'y trouver, sauvent la difficulté. Ces deux Dogmes peuvent être différens sur d'autres Chefs, mais dans le point de ma comparaison, tout me semble parfaitement égal; ce qui ébranle l'un, fait tomber l'autre; en un mot, je le repète encore une fois, dès que vous examinerez la Trinité par les principes que vous suivés sur l'Eucharistie, l'un fera aussi rejettable que l'autre, les contradictions se trouveront également fortes des deux côtés; plus fortes même dans la Trinité, comme il seroit aisé de le prouver en étalant toutes les objections de Crellius, & des autres Sociniens, que vos réponses ne satisferoient certainement pas; & voilà ce qui me fera conclurre sur la Transsubstantiation, comme vous le faites sur la Trinité; *bien-que la seule raison ne l'eut pas découverte, elle n'y trouve cependant nulle contradiction lors que Dieu la révèle.*

Or, Que le dogme de la presence réelle soit révélé, c'est à quoi je dois vous ramener sans cesse, en vous rappelant sur ce point, comme vous le faites sur la Trinité; les paroles formelles de l'écriture; la tradition constante de l'Eglise primitive, & Universelle; la liaison de ce Dogme avec les pratiques les plus avérées de l'antiquité, & les autres parties du Culte public. Si ce Mystère

tère vous paroît encore apres cela *une pièce hors d'Oeuvre*, c'est dans le chimerique Système, que vous vous formés du Christianisme, c'est dans le même sens que la Divinité de J E S U S - C H R I S T étoit une pièce hors d'Oeuvre pour le plan d'Arius; que la Grace étoit une pièce hors d'Oeuvre pour le plan de Pelage; que la Trinité étoit une pièce hors d'Oeuvre pour Sabellius, & pour Socin; car ils ont tous raisonné sur ces mystères, comme vous raisonnés sur le Dogme de la présence réelle. Mais qui êtes vous, & qu'étoient ils eux mêmes pour marquer des bornes aux Sages viues & a la Puissance du Createur? Est-ce à eux, & à vous qu'il a demandé Conseil sur les moyens qu'il devoit emploier, sur les voies qu'il a dû choisir pour la Sanctification & le salut des hommes? Et quoi faudra-t'il rejeter l'incarnation, & la mort du Fils de Dieu, parce qu'au sentiment des Sociniens & des Turcs, ce sont là des moyens non seulement inutiles au Salut, mais encore ridicules, & injustes? ou bien faudra-t-il pour les convaincre, & pour soutenir ces Dogmes, démontrer que c'étoit de moyens nécessaires pour la fin que Dieu s'est proposée? Consultez plutôt les lumières de la foi, méditez les maximes de la vraie piété, & alors vous conviendrés que dans les voies dont Dieu se fert, il n'y a rien que de très convenable à ses desseins, rien qui ne soit très digne de sa haute Sagesse; rien qui ne soit propre à exciter nôtre foi, nôtre respect, nôtre amour. Mais quand ni vous ni moi ne saurions pénétrer jusques là dans les secrets de la Sagesse de Dieu, ce n'est pas de là que doit dépendre nôtre foi; & rien ne seroit plus temeraire & moins

raisonnable, que de vouloir rejeter certains moïens parce qu'ils ne nous semblent pas nécessaires. que nous n'avons pas assés de pénétration pour en découvrir l'utilité, & la convenance. Pour moi ce qui me fait le mieux sentir que la réalité n'est point une pièce hors d'Oeuvre, c'est qu'indépendamment de toutes ces vües, on ne peut rejeter ce Mystère qu'en ébranlant tous les autres; qu'on ne peut même le combattre que par des principes qui sappent toute la Religion, comme je l'ai prouvé plus d'une fois, par les exemples même que vous nous fournissés.

Ces réflexions générales me dispensent de repasser en détail cet amas de prétendües absurdités & de contradictions, que vous avés eu tant de soin de grossir & d'exagerer; loin que ces difficultés nous scandalisent, nous demeurons fermes dans la Foi, & au lieu de trouver les Paroles de JESUS-CHRIST, dures, * & insupportables comme le firent d'abord quelques uns de ses Disciples, & comme ont fait dans la suite Berenger, Zuingle, & Calvin, nous croions à l'exemple de S. Pierre, parce que nous savons comme lui, que celui qui à révélé *a les paroles de la vie éternelle.* Ce qui contribue sur tout à nous affermir contre vos prétendües absurdités, ce qui nous les rend même respectables, pour ainsi dire, c'est que nous voions que les SS. Peres les ont prévües, & que loin d'en être ébranlés, ils en ont fait le sujet de leur admiration. S. Gregoire † de Nyffe par Exemple; S. Cyrille d'Alexandr. & un bon nombre d'anciens Auteurs après eux, nous apprennent que *le Corps unique de JESUS-CHRIST qui est distribué à tant* de

* Joan. 6. † Greg. Nyff. Catech. c. 37.

de milliers de fidèles dans toute la terre ; est tout entier dans chacun d'eux par la partie de l'Eucharistie qu'ils en reçoivent , & qu'il demeure néanmoins entier en lui même. S. Augustin † nous dit bien positivement que JESUS-CHRIST dans l'Institution de l'Eucharistie se portoit lui même de ses mains. S. Jerome † nous assure que dans la Cene Mystique JESUS-CHRIST fut en même tems , le Festin & le Convive, le Mangeant , & le Mangé. S. Chrysostome †† nous dit que par ce Sacrement JESUS-CHRIST se trouve tout à coup au Ciel , & sur la Terre , qu'il a bû son propre sang &c. C'est à l'Exemple de ces grands Saints que nous digérons toutes les difficultés que vous nous opposés ; & ce qui adoucit pour nous aussi bien que pour eux toutes ces prétendües contradictions, c'est la docilité qu'inspire la foi , c'est nôtre soumission à l'Autorité de l'Eglise ; c'est l'idée que la foi nous donne de la Puissance , & de la Grandeur de Dieu ; c'est surtout l'aveu que nous sommes obligés de faire des ténèbres , & de la foiblesse de nôtre Esprit ; Combien de choses , dit un de vos Auteurs , * que nous croions fermement , & qui a ne consulter que la raison humaine paroissent aussi impossibles , & aussi contradictoires que la Transsubstantiation ? La résurrection des Corps qu'il apporte pour exemple en est une preuve incontestable , & bien sensible. A la vérité dit le même Auteur † , ce qui est réellement contradictoire est impossible , mais parce qu'il ne conste

evi-

† Arg. in psal. 33. Cons. 1.

‡ Hieron. Epist. ad Hedibiam.

†† Crysof. Hom. 24. in 1. ad Cor. C. 10. lib. 3. de Sacerd.

C. 4.

* Apud. Porbes. p. 597.

† Ibid. p. 585.

évidemment à personne en particulier quelle est l'essence de chaque chose, & qu'ainsi on ne sauroit voir clairement ce qui implique, ou n'implique pas contradiction on ne peut que témérairement décider sur la possibilité ou l'impossibilité de chaque chose; comme si la foiblesse de nôtre esprit pouvoit servir de mesures, & de Bornes à la toute Puissance de Dieu. C'est sur ce fondement sans doute que les Théologiens de Witemberg avouèrent dans leur Confession de foi, qu'ils croioient que le Dogme de la Transsubst. n'étoit point au dessus de la toute Puissance de Dieu; c'est encore par le même principe, que Zuingle, & Oecolampade ont accordé plusieurs fois à Luther, que Dieu pouvoit faire qu'un même corps fut tout à la fois en plusieurs lieux &c. Toutes ces Autorités, & bien d'autres que je pourrois ajouter, ne nous apprennent en tout cela que ce que la Raïson, & le bon sens dictent à un chacun; mais je les cite par préférence parce que le bon sens des Protestans pourroit être pour vous d'un plus grand poids.

Mais ce que je ne dois pas oublier au sujet de ces difficultés, & de ces contradictions prétendues que les S. S. Pères nous ont marquées, c'est qu'elles sont autant de preuves incontestables de leurs sentimens en nôtre faveur; puis qu'elles sont toutes fondées sur le Dogme de la présence réelle, & qu'elles le supposent évidemment; si les Pères avoient été dans les idées des Protestans, ils n'auroient eu garde de prévoir ces difficultés, de les résoudre, de les exalter comme autant de merveilles de la toute Puissance de Dieu. Car en supposant que l'Eucharistie n'est que la Figure du Corps de JESUS-CHRIST, y auroit à il eût du bon sens à se demander,

der, & à examiner comment le Corps de JESUS-CHRIST peut se trouver en tant de lieux tout à la fois, comment il se peut faire que ce Corps soit divisé entre tant de personnes, en restant indivisible; comment il peut être dans le Ciel, & sur la Terre &c. il n'est personne qui ne sente l'ineptie, & l'extravagance qui se trouvent dans ce Langage, lors qu'on veut l'attribuer à des personnes qui penseroient sur le fond du Dogme comme les Protestans.

Enfin pour achever de rabattre la vanité de vos Argumens Philosophiques, je pourrois vous prouver par les principes même de la bonne Philosophie, que la foi de la Réalité ne renferme ni absurdités, ni impossibilités, ni contradictions; on pourroit aller plus loin même, & sans se flatter trop on pourroit vous démontrer géométriquement s'il le falloit, la possibilité de la présence réelle du Corps de JESUS-CHRIST, mais d'habiles Philosophes l'ont fait, & le font tous les jours; notre dispute d'ailleurs ne grossit déjà que trop, ainsi je laisse les difficultés que vous prétendez tirer de la raison, pour vous parler encore des oppositions que vous formés sur le rapport des sens.

Sur ce point, comme sur le précédent vous auriés pû abréger la dispute, si vous aviés bien voulu faire un peu plus d'attention à tout ce que j'avois dit sur le rapport des sens, sur les conditions nécessaires pour s'en assurer, & sur les bornes dans lesquelles il faut resserrer leur témoignage; il vous importoit de ne point déguiser mes réponses, & de combattre avec un peu plus de précision la doctrine & les principes que j'avois établis; au lieu de cela vous saisissez par-ci par-là, & toujours

toûjours en faubillant quelques mots ; une expression, une comparaison, selon que vous avés crû trouver lieu à quelque nouveau sophisme ; ce procédé s'appelle dans le langage d'un de vos amis *esquiver les coups, & se mettre à côté.*

J'avois distingué d'abord deux manières d'exister des Corps, l'une qui est sensible, naturelle, & ordinaire, l'autre qui est surnaturelle, divine, & sacramentelle ; c'est cette distinction que vous prétendés ridiculiser par une exclamation qui me paroît des plus froides. *Qu'est ce dites vous, qu'un corps existant sacramentel'ement?* Le voici, Monsieur, c'est un Corps dépourvû de ses qualités sensibles, & qui existe en quelque sorte à la manière des esprits ; ce qui fait qu'on peut en un bon sens, appeller cette existence une présence spirituelle ; elle est en effet spirituelle quant à la manière, mais elle est corporelle quant à la substance ; à peu près comme S. Paul appelle un Corps ressuscité, *un Corps spirituel*, non pas qu'il change de nature pour devenir esprit, mais parce qu'il est revêtu de qualités divines, surnaturelles, & toutes spirituelles. Ainsi le corps de JESUS-CHRIST est présent d'une manière surnaturelle & incompréhensible, à laquelle nos sens ne sauroient atteindre, mais toûjours sa présence, & son union avec nous est corporelle, selon l'expression de S. Cyrille d'Alexandrie, qui dit en propres termes, † *Que le fils de Dieu s'unit à nous corporellement comme homme, & spirituellement comme Dieu.* Voila une distinction, qui en justifiant la nôtre, exprime le Dogme Catholique d'une manière qui prouve bien que ce Saint ne pensoit pas en Protestant, puisque dans vôtre système

† Lib. II. in Joan c. 27.

tême ; on ne peut distinguer ces deux sortes d'unionions , & qu'on n'y en reconnoit qu'une purement spirituelle , & par la foi.

Mais venons au grand inconvenient que vous trouvez à recuser le témoignage des sens par rapport à l'Eucharistie , & qui consiste selon vous en ce que par là , on ruine le fondement de toutes nos connoissances : J'avois paré à cet inconvenient imaginaire , en distinguant avec exactitude les cas ou l'on peut sans crainte compter sur le rapport des sens ; & les cas ou ce rapport doit être corrigé. Pour appliquer cette distinction ; j'avois fait voir que par rapport à la présence réelle de JESUS-CHRIST nous sommes dans le dernier cas ; & que ce , qui nous déterminoit dans cette occasion à ne pas juger suivant les apparences , c'étoit la révélation d'un changement dans le pain. Sur cela vous revenez à la Charge , & vous me dites , *mais cette révélation ne s'aperçoit que par les sens , elle ne parvient à nous que par leurs organes ; ainsi en refusant leur témoignage sur l'Eucharistie , vous ruinez en même tems la certitude qu'ils vous donnent sur la révélation de ce Mystère.*

Voilà votre difficulté que j'avois fort bien prise dès la première fois , * & à laquelle de bons connoisseurs m'assurent que j'ai exactement répondu. Pour vous en convaincre reprenés pour un moment votre Philosophie , rappelés les premières notions qu'elle donne sur le rapport des sens , & sur les impressions des objets ; & sans tout cela convenés seulement avec moi , que les objets n'étant pas toujours tels qu'ils paroissent à nos sens , il est une infinité de cas où il faut se défier du rapport

* I. Réponse p. 45. 46.

rapport qu'ils en font; que souvent même c'est par les sens qu'il faut corriger leur témoignage, & leur rapport précédent, sans que pour cela on craigne l'inconvénient que vous trouvez dans notre Doctrine; or, je vous demande, si l'on peut sans ruiner le fondement de nos connoissances, corriger un premier rapport des sens par un second témoignage plus fidèle; pourquoi ne pourroit-on pas de même corriger le rapport des sens par le témoignage d'une révélation connue par les sens mêmes? pourquoi cette révélation ainsi connue ruinerait elle plutôt le fondement de nos connoissances, que ne le font les sens, & la raison? cela seroit à craindre si la révélation connue par les sens, nous disoit qu'il ne faut jamais juger conformément à leur témoignage; mais cette révélation borne l'avertissement qu'elle nous donne sur ce point, à un cas particulier, dont on ne peut rien conclure contre les autres rapports que font les sens. L'expérience comme je l'avois dit s'accorde ici avec nos principes, & à en juger par ce qui se passe parmi nous; le Pyrrhonisme ne gagnera jamais rien de ce côté-là.

Rien n'est plus facile après cela que d'appliquer ces principes aux propres termes de votre difficulté. L'Écriture, dites vous, qui contient la révélation ne s'aperçoit que par les sens; cela est vrai; mais ajoutés que cette écriture une fois aperçue par les sens, enseigne une Doctrine, qui apprend en certain cas à corriger le rapport des sens: à l'égard de l'Écriture je ne dois point me défier du rapport qu'ils me font, & je puis juger avec certitude conformément à ce rapport, parce qu'alors il ne manque au témoignage de mes
sens

sens, aucune des conditions nécessaires ; & que d'ailleurs rien n'a précédé pour m'avertir de m'en défier, mais dans l'Eucharistie, en supposant une révélation précédente du Dogme de la présence réelle, je suis averti, & c'est sur cet avertissement que je corrige le rapport de mes sens pour conformer ma Foi à la révélation ; voilà encore une fois le denouëment de vos Sophismes réitérés ; & voilà ce que vous auriez dû comprendre si vous aviez là attentivement ce que j'en avois dit.

La nouvelle règle de Monsieur Pascal ne se trouve point ici en Contradiction avec mes Principes, & je ne vois pas qu'il vous soit plus favorable sur ce point, que sur le fait des Miracles. *La Foi, selon cet Auteur, dit bien ce que les sens ne disent pas, mais jamais le contraire.* Voilà cette règle à laquelle je souscris, & dont je fais d'abord l'application. La Foi me dit que dans l'Eucharistie le Corps de JESUS-CHRIST est réellement présent, quoi que les sens ne me le disent pas ; d'un autre côté les sens me rapportent qu'il y a une apparence de pain, or la Foi ne me dit rien de contraire à ce rapport, puisqu'elle suppose que cette apparence y est ; tout ce que fait donc la Foi à cet égard, c'est d'arrêter le jugement que l'esprit formeroit sur le rapport des sens si l'avertissement n'avoit pas précédé.

Il ne faut qu'un peu d'exacritude, comme vous voyés, pour démêler ce qu'il y a de captieux dans vos raisonnemens, car vous affectés d'embrouïller tout, en supposant toujours les sens, comme des facultés qui jugent, qui disent, qui décident, qui voient &c. au lieu qu'ils ne sont que les instrumens, & les causes occasionnelles de

D nos

nos connoissances * ; que leur rapport par conséquent qui ne roule jamais que sur ce qui paroît, peut & doit souvent être corrigé par la Foi aussi bien que par la raison ; parce que la Foi & la raison de concert nous apprennent que ce qui paroît tel, n'est pas toujours tel qu'il paroît, & qu'ainsi dans tous les cas où il manqueroit quelque condition nécessaire, dans tous les cas ou il y auroit, ou révélation de la part de Dieu, ou illusion du côté du Démon, nôtre esprit ne doit pas juger du fond des choses sur ce qui en paroît à nos sens. J'avois donné pour exemple de ceci, JESUS-CHRIST, dans les jours de sa vie mortelle, en qui la Foi découvroit la Divinité, quoique les sens n'y apperçussent que la nature humaine, & cette comparaison dans son sens est plus juste que vous ne la trouvez, car le Corps de JESUS-CHRIST étant dans l'Eucharistie d'une manière invisible, il est pour les yeux de ceux qui n'y apperçoivent que les apparences du pain, ce qu'étoit la Divinité de JESUS-CHRIST pour ceux, qui n'appercevoient en lui que la nature humaine ; voilà, le vrai point de la comparaison, & sa justesse parfaitement rétablie.

Mais en vérité c'est trop long-tems rebattre des Principes qui sont si communs & si connus, non seulement parmi nos Philosophes, mais même dans la Théologie des Pères, car il n'y a qu'à suivre leurs expressions, & les instructions qu'ils nous ont laissées sur ce sujet, pour se convaincre qu'ils

* C'est la remarque de Cicéron Tuscul. Lib. I. où il prouve que c'est l'esprit qui voit, & qui entend, & non pas les organes dont l'esprit se sert pour voir, & entendre. *Ut facile intelligi possit animum esse videre, esse audire, non eas partes, quæ quasi sunt fenestra animi &c.*

qu'ils ont pensé comme nous ; parmi la foule qui s'en présente je m'arrête à S. Chrysostome*, dont je vous prie de méditer les paroles. Croions Dieu en toutes choses, dit ce Père, & ne le contredisons point, bien que ce qu'il dit semble contraire à nos pensées & à nos yeux ; mais que sa parole ait plus d'Autorité sur nous, que nos yeux & nos pensées, & cela pratiquons le surtout à l'égard des Sacremens : Ne regardons pas seulement les choses qui nous sont proposées, mais attachons nous à sa parole, car sa parole ne nous peut pas tromper, au lieu que nos sens peuvent facilement nous abuser. Puisque c'est donc sa parole qui nous dit, ceci est mon corps, soions en persuadés, croyons le & voyons le avec les yeux de l'esprit &c. Qu'on chicane tant qu'on voudra sur ce Texte, la bonne Foi, & la sincérité ne sauroient se résufer à l'évidence avec laquelle il présente & le fond du Dogme Catholique, & la manière de l'expliquer.

Nous voici arrivés, Monsieur, à l'Argument que vous aviez tiré du grand nombre, & que j'avois retorqué contre vous ; car pour la comparaison que je vous avois d'abord opposée elle subsiste toute entière, puisque notre Dogme n'est pas contraire aux sens non plus que les découvertes Philosophiques, & que la révélation fait à l'égard des fidèles ce que les démonstrations font à l'égard des Philosophes. Il ne faut donc que remettre ici le précis de mon raisonnement pour faire sentir l'inutilité de votre réponse.

Des quatre Societez, disois-je, qui se nomment Chrétiennes, il y en a trois qui conviennent de la Foi de la présence réelle, pendant qu'une seule, qui est même la moins considérable à tous égards,

D 2

affaire

* Hom. 83. in Matth.

assûre que les trois autres se trompent grossièrement, & sont dans l'erreur la plus monstrueuse. Qu'elle apparence donc, avois je conclu, qu'on s'en rapporte aux Calvinistes, contre le sentiment, des Catholiques, des Grecs, & des Luthériens ? A cela que répondés vous ? Je n'en fai rien; tant ce que vous dites m'a paru vague, & peu conséquent. D'abord vous vous retranchés sur la nature des preuves, qu'il faut peser, dites vous, sans compter les voix; mais à mon tour je pretens que le nombre des suffrages est ici d'un plus grand poids, que la nature de vos preuves. Nous le verrons dans un moment, car cet Article reviendra avant que je vous quitte. *Pourquoi, ajoûtés vous ensuite, vous approprier les Grecs, & les Luthériens ? Pourquoi, Monsieur; parce qu'ils croient la présence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, en quoi j'ai droit de me les approprier contre vous; pret à les combattre, aussi bien que vous, sur d'autres Articles. Mais sur le point de la présence réelle ils se réunissent avec nous pour vous combattre; & vous savez que cette union n'est point une affaire de politique, comme le paroît celle qui est entre vous, & les Luthériens. Car vous n'ignorés pas ce qu'on a toujours pensé, & ce qu'on a dit tant de fois de cette confédération apparente entre deux Sectes si opposées, & qui se sont déchirées si cruellement dès leur origine. Qu'en penser en effet, & qu'en dire ? Lors qu'on voit que vous leur passez si facilement l'Article de la Religion, qui vous paroît le plus difficile à digerer, dans lequel vous trouvés tant de contradictions, & contre lequel vous vous déchainés si vivement; qu'en penser dis-je ?*

finon

finon que l'intérêt de votre sûreté, votre haine contre nous, la conspiration formée contre les Catholiques, en un mot les ressorts de votre politique, font entre vous des matières de la Religion une affaire de Traité, & de négociation.

Dites après cela tant que vous voudrés que le sentiment des Lutheriens sur l'Eucharistie est moins venimeux que le nôtre; je ne saurois croire que vous le pensés; sur tout quand je vois vos premiers Auteurs déclamer avec tant de force contre le sentiment de Luther, le trouver même & plus dur, & moins suivi que celui des Catholiques*: Votre Calvin, par exemple, n'assure-t-il pas en propres termes, que les Papistes ont plus de raison dans leur Transsubstantiation, que les Lutheriens dans leur Consubstantiation? Sur l'Article même de l'adoration, Calvin & Beze ne conviennent-ils pas, que si JESUS-CHRIST est dans la Cene, il faut nécessairement l'y adorer? Et vous, Monsieur, qui venés nous dire après Daillé, que les Lutheriens n'adorent pas l'Hostie, sur quoi fondés vous cette proposition? Hospinien ne fait-il pas un crime à Luther d'avoir enseigné qu'il falloit adorer? Luther n'a-t-il pas dans ses derniers ouvrages appelé l'Eucharistie, Sacrement Adorable? Enfin Calvin ne lui a-t-il pas reproché, qu'il avoit élevé l'Idole dans le Temple de Dieu? Et en effet n'est ce pas adorer JESUS-CHRIST, que de le croire présent, de le recevoir comme son Dieu, de mettre en lui sa confiance, de l'invoquer comme le font les Lutheriens?

D 3

Eh!

* Calv. Instr. Lib. IV. C. 17. admonit. ult. adv. Westph. Zuingl. pluriès tom. 2. de cenâ hospin. prat. part. 2. aut. sacr.

Eh! que font donc les Catholiques de plus que tout cela, en fait d'adoration? sinon peut-être, quelques Ceremonies extérieures, qui ne font que le signe de l'adoration intérieure qui leur est commune avec les Lutheriens? Cependant on vient nous dire gravement qu'il n'y a ni venin, ni Idolatrie dans le sentiment de ces derniers; c'est-à-dire que lors qu'il faut conspirer contre les Catholiques toutes les absurdités cessent, on digère tout, & ce qui étoit une erreur intolérable dans les Catholiques devient une pratique innocente pour les Lutheriens; c'est là, quoique vous en puissiez dire, avoir un poids, & un poids qui est abominable devant Dieu.

A la suite de la preuve tirée du plus grand nombre des Sectes, j'avois ajouté un Argument semblable à celui qui servit à la Conversion d'Henry 4., & quoi que vous l'appelliez un Sophisme; vos efforts, & le nombre de vos réponses me font croire qu'il ne vous a paru ni méprisable, ni facile à résoudre; cet Argument en effet tiré des Principes du sens commun peut & doit déterminer tout esprit raisonnable, & s'il ne vous allarme pas, je ne saurois deviner, ce qui peut vous rendre si inflexible; car 1. lorsque vous opposés à l'autorité des Sectes qui vous condamnent les lumières Divines & humaines qui vous favorisent; vous n'ignorez pas que c'est justement là ce qui est en question, vous savés même que ce fut là de tout tems la ressource de tous les Hérétiques.

Vous avés crû en second lieu de re-liquer à mon raisonnement par un autre qui vous a paru tout semblable. *Les Catholiques, dites vous, avoient que l'invocation des Saints, le service des Images, le retranchement de la Coupe, l'adoration de l'Hostie, la Suprématie du Pape ne sont pas nécessaires, d'un autre côté*

côté les Protestans ; les Anglicans, & les Grecs en partie rejettent ces articles, donc le plus sur est de ne les point admettre. Mais je suis obligé de vous dire, qu'il n'y a en tout cela ni verité dans le fond, ni justesse dans la comparaison ; & que toutes ces choses que vous entassés confusément prouvent, ou que vous n'êtes pas au fait de nôtre Doctrine, ou que vous affectés de l'embrouïller. Car 1. la plupart des Articles dont vous parlés icy regardent purement la discipline, au lieu que le point controversé entre nous est un Dogme, & un Article de Foi ; or quelle comparaison de l'un à l'autre ? 2. Sur l'invocation des Saints, & le Culte des Images entendons nous Monsieur : Si vous voulés dire qu'il n'y a point de précepte pour chaque particulier de pratiquer l'un & l'autre, vous avés raison ; si vous entendés qu'il est libre à chacun de rejeter, & d'improver la pratique de l'Eglise sur ces points, vous êtes dans l'erreur. Pour les Grecs, il est faux qu'ils rejettent ces articles, & il n'y a aucune division entre eux & nous, à cet égard, non plus que sur le retranchement de la Coupe, qui est regardée dans les deux Eglises comme un point de pure Discipline, sur lequel chacun suit son usage, sans condamner la pratique des autres. Je ne vous répondrai pas si positivement sur ce que vous appellés *Suprématie du Pape*, je n'ai point de Dictionnaire Anglois, & ce terme est inconnu parmi nous, vous paroissés même ne nous l'appliquer que pour rendre odieuse la Puissance & la Primauté de nos Papes. Mais vous pouvés lire l'exposition de Foi de M. de Meaux qui vous mettra au fait de nôtre Doctrine sur ce point.

A ces premières réponses vous en ajoutés une générale qui me paroît encore moins propre à vous rassurer contre le doute qui naît de la Difficulté. Vous avoüés que cet Argument qui conclut à prendre le parti le plus sûr peut avoir lieu dans les affaires de la vie, qu'on peut même s'en servir utilement contre les Athées pour les convaincre de la nécessité d'une Religion ; *Il n'en est pas de même, ajoutés vous, de la recherche de la vérité, pour laquelle les considérations extérieures sont inutiles.* Mais si l'Argument vaut contre les Athées pour le choix d'une Religion, je ne vois pas pourquoi il auroit moins de force pour chaque vérité particulière ; parce qu'enfin ce qui le rend concluant pour l'un, vaut également pour l'autre ; & comme on dit à un Athée vous risqués tout en ne prenant point de religion, au contraire vous ne risqués rien en la suivant, on dit avec autant de raison à un Hérétique ; de l'aveu du plus grand nombre, vous risqués tout en refusant de croire la présence réelle, & de l'aveu de tous vous ne risqués rien en la croïant ; encore une fois c'est le même raisonnement de part & d'autre, & le bon sens en doit tirer la même conséquence.

Mais, ajoutés vous, *dans la recherche de la vérité on ne doit se déterminer que par une conviction réelle & intérieure ; & les considérations extérieures tirées du grand nombre ne doivent y entrer pour rien.* Pour vous montrer l'illusion de cette maxime, & en faire une juste application, distinguons je vous prie deux sortes de vérités ; Il y a des vérités qui sont Philosophiques, naturelles, & qui dépendent purement de la spéculation ; il y en a qui sont sur-naturelles, révélées, qui consistent en Faits, & qui

qui dépendent du témoignage, & de l'autorité. Pour les premières on peut vous passer, que le grand nombre ne décide pas, parce que chacun a un droit égal aux découvertes que la raison, & le bon sens peuvent faire; mais pour les vérités de Fait, qui ne se trouvent point par le raisonnement, & la méditation, telles que sont les vérités révélées, le grand nombre, non seulement des particuliers d'une Secte, mais encore le plus grand nombre des Sectes est une marque de vérité; sur tout si ces Sectes en se réunissant sur un point, se trouvent séparées, & divisées sur les autres. Car alors leur réunion en ce point ne peut être fondée que sur l'évidence des textes de l'Écriture, ou sur la multitude des témoignages de l'antiquité, & voilà justement ce qui doit produire en matière de foi, cette conviction réelle & intérieure, que l'évidence & la raison, produisent pour les vérités naturelles.

Il semble même que ce moien est le seul qui soit facile, & à la portée de tous, pour trouver la vérité en matière de Religion. Car enfin chercher dans l'Écriture seule, c'est souvent s'exposer à des doutes qu'elle ne résout pas; chercher dans les Ecrits de l'Antiquité; c'est entrer dans une Mer de difficultés. Parcourir les Livres des Théologiens, c'est se livrer à des combats ou l'on ne finit rien; mais si en sortant de toutes ces voies qui m'embarrassent, je viens à considérer les deux Opinions en gros, & les personnes qui le suivent, dès lors j'apperçois la lumière, & je trouve de quoi me décider. Je vois d'un côté toute l'Eglise déclarée pour une Doctrine; je trouve cette Doctrine non seulement dans l'Eglise Latine, mais en-

core dans l'Eglise Grecque, & dans d'autres Sociétés également ennemies de l'une & de l'autre. D'un autre côté je ne trouve qu'un petit nombre de gens accusés de nouveauté, traités d'Hérétiques par toutes les autres Sociétés; encore conviennent-ils qu'on peut sans risquer son salut suivre les sentimens opposés aux leurs: En vérité si la Raison, & la Prudence ne décident pas en faveur du premier parti, il faut qu'elles soient obscurcies par un terrible aveuglement.

Vous prétendez il est vrai, que la retenüe dont vous usés en ne condamnant pas avec sévérité nôtre Opinion, est un égard dont on doit vous savoir gré, sans chercher à la faire servir contre vous. Mais on ne peut se dispenser de vous dire que cette retenüe nous paroît un peu suspecte; & que si nous y sommes peu sensibles ce n'est ni à gratitude ni mauvaise humeur de nôtre part; mais à vous le dire franchement, ce sont les Principes sur lesquels vous nous accordés cette grace qui en diminüent le prix. Si vôtre retenüe à nôtre égard, venoit de l'estime, & du respect que vous devés avoir pour une Eglise, dans laquelle vos Ancêtres ont vécu, de qui vous avés reçu les Ecritures, & les vérités de la Foi, dont les mœurs chastes, & la sainte Discipline devoient vous édifier; alors Monsieur vous mériteriez toute nôtre reconnoissance; mais quand nous faisons réflexion que tous vos égards pour nous ne sont peut-être fondés que sur les maximes de la Tolérance Universelle, & que ces mêmes maximes étant poussées, & développées, vous conduisent à sauver avec nous les Sociniens, les Déistes, & toute sortes d'Hérétiques: vous devés convenir qu'une

qu'une telle Grace perd beaucoup de son mérite. Nous voudrions cependant pouvoir user de retour à votre égard ; vous êtes nos Freres , nôtre Chair , & nous ne pensons à vous , qu'avec cette tristesse profonde que ressentoit S. Paul , lors qu'il parloit de la chute de sa Nation : Heureux si nous pouvions prédire votre retour à l'exemple de cet Apôtre ; plus heureux encore si nous pouvions comme lui devenir Anatheme pour vous ! Mais comme il ne s'agit pas ici d'une condescendance humaine , ou d'une Tolérance purement politique ; nous sommes obligés de soumettre nos desirs aux règles de la Foi , & aux Principes invariables de l'unité de l'Eglise. Suivant ces Principes nous croions que hors de l'Eglise il n'y a point de salut , & nous regardons comme hors de l'Eglise tous ceux qui ont ou secoué le joug de la Foi par l'Hérésie , ou rompus les liens de la Charité par le Schisme. Voilà le grand point sur lequel l'Eglise Catholique a été , & sera toujours la plus Intolérante de toutes les Sociétés ; parce qu'enfin elle se croit l'Epouse , & qu'en cette qualité elle a droit de vouloir être seule , & de ne souffrir aucun partage ; tout ce que nous pouvons donc faire ici pour vous , c'est de vous plaindre , & de garder tous les ménagemens , où peut entrer la Charité Chrétienne ; mais nous ne saurions ni vous excuser , ni approuver la mauvaise Doctrine , ni lui faire espérer ce que Dieu n'a promis qu'à la véritable ; en un mot nous ne saurions consentir à vous sauver qu'en vous convertissant , & en vous ramenant à la tige dont vous vous êtes séparés. Tels sont les Principes par lesquels se règle nôtre Tolérance , & desquels nous ne croions pas pouvoir nous écarter , sans autoriser l'indifférence de Religion ,
sans

sans ruiner les promesses de JESUS-CHRIST, sans renverser la fermeté inébranlable de son Eglise, sans alterer même la pureté du Christianisme.

En voilà assez si je ne me trompe, pour les Argumens de Moralités tirés des considérations extérieures; & pour aller toujours plus au fait je reprens les monumens de l'Antiquité, dont une discussion exacte, & trop détaillée vous paroît inutile aussi bien qu'à moi; aussi m'étois je borné à en expliquer quelques uns pour ne pas vous fatiguer par des redites. non pas que j'aye ignoré les autres, ou que je les aie crûs sans réponse; car j'avois lû plus d'une fois ceux du Pape Theodore, de Charles le Chauve, de Photius; je les ai vûs même dans le *Sieur* avec toutes les réflexions dont vous les accompagnés, mais j'avois choisi celui de Theodore comme le plus ancien, & qui pouvoit être d'un plus grand poids.

J'avois d'abord opposé à tous ces Faits, qu'ils étoient rares, singuliers, & éloignés de la pratique autorisée par l'Eglise, & qu'ainsi on n'en pouvoit rien conclurre, que contre les particuliers, qui les ont pratiqués; cette réponse seule pouvoit suffire à tous ces usages detachés, que vous avés recueillis, & dont vous auriez pû multiplier les Exemples en parcourant les Traités de Mr. Thiers sur les superstitions. Pour suppléer en tout cas, à cette reponse générale, vous auriez pû vous rappeler les monumens, & les preuves positives par lesquelles on a montré que tous ces Faits supposent la Foi de la présence réelle, qu'ils sont ordinairement fondés sur ce Dogme, qu'il est même le plus souvent exprimé par les Auteurs qui nous ont rapporté ces Faits,

* &

* & qu'enfin c'étoit la croiance commune des Siecles où ils font arrivés; tout cela a été rebattu tant de fois, qu'il seroit inutile d'entrer ici dans ce détail.

Outre ces réponses j'avois fait voir qu'à l'égard des signatures pour lesquelles on avoit trempé la plume dans le saint Calice, il falloit nécessairement supposer que ceux qui en ont usé ainsi pensoient comme les Catholiques, ou avoient que leurs démarches dans ces occasions n'auroient été ni serieuses, ni sentées, ni propres aux vûes qu'ils avoient; & il n'y a qu'à relire ce que j'ai dit, † pour se convaincre que ce que vous appellés conjecture, est une Raison simple, & naturelle, qui sort du fond même de la chose.

Mais pour vous enlever tous ces Faits, & détruire les inductions que vous tirés de ces différens traits de l'Histoire; je n'ai qu'à vous faire remarquer qu'ils sont tous décisifs contre vous; puis que tous ces Faits supposent qu'indépendamment, de la Foi, & de la reception de ceux qui communient, l'Eucharistie renferme quelque chose de Grand, d'Auguste, de Sacré, de respectable, & que c'est pour cela qu'on la reservoit anciennement, comme on la reserve encore pour les malades, & pour les autres usages pieux; & voilà justement, ce qui est opposé à tous vos Principes; selon lesquels l'Eucharistie n'a de vertu, & d'ef-

* Paul Diacre, ou l'Auteur de l'Histoire mêlée lib. 18. rapportant la Signature du Pape Theodore dit, *Divino calice expositulato ex vitifico sanguine in aramentum stillavit.* A l'égard de Charle le Chauve, il est dit, *pate cum sanguine Eucharistico firmata, & obsecrata.* Voilà des expressions également favorables aux Catholiques, & opposées aux Sacramentaires.

† Lis Réponse. p. 59.

d'efficace que par la Foi , & les dispositions de ceux qui la reçoivent ; sans lesquelles elle n'est que du Pain , & du Vin communs qu'il est inutile de réserver , & qui ne peuvent servir à aucun usage de piété. C'est ce qui fait que dès qu'on pensera comme vous, on ne s'avisera jamais de prendre du Vin de la Cene pour Authentiquer, & rendre plus formidable une signature ; parce que pour cet usage, le Vin de la Cene ne seroit que du Vin ordinaire , & qu'ainsi cette Ceremonie n'ajouteroit rien à une simple , & ordinaire signature. De même tant qu'on fera dans le Système des Calvinistes, on ne pensera jamais à enterrer L'Eucharistie avec les morts , parcequ'on ne la regardera pas après S. Irenée & les autres Pères comme le germe de la résurrection , & de l'immortalité de nos corps, qui se trouvent selon ces Pères unis , mêlés , & incorporés avec le corps & le Sang de JÉSUS-CHRIST. Enfin tant qu'on celebrera la Cene en Calviniste ; il ne fera pas besoin d'en bruler les restes crainte de profanation ; & je ne crois pas que depuis l'établissement de la Réforme, on se soit imaginé que les restes de votre Cene aient besoin de cette précaution tant il est vrai que ces usages anciens supposent, qu'on avoit des sentimens différens des vôtres ; tant il est vrai, que l'éloignement que vous avez pour ces usages, prouve que vos sentimens sont différens de ceux des anciens.

Voilà ce qu'un millier de comparaisons ne sauveront jamais, sur tout lors qu'elles seront de la Nature de celles que vous allegués ; vous aurés beau les enfler pour nous donner une haute idée de votre Cene, elles n'en seront, ni plus justes,
ni

ni plus utiles a vos desseins. L'Eucharistie bien différente d'un contract, ou de la Bible à qui vous la comparés, n'a ni vertu, ni efficace que dans l'usage, & la reception actuelle du Communiant; séparée de cet usage c'est du Pain nud, c'est du simple Vin, ce qui ne sauroit jamais quadrer avec ces usages anciens, qui supposent, comme je l'ai dit, qu'indépendamment de la Communion actuelle ce Sacrement a sa perfection, & renferme quelque chose de grand.

Mais puisque vous vous plaignés de mon peu d'attention à la comparaison que vous faites entre l'Euchariste & un Contract; il faut vous dire que la comparaison assortit parfaitement votre Dogme, puis qu'elle est aussi nouvelle que la Doctrine pour laquelle vous l'employés. En Verité vous n'y pensés pas d'exiger qu'on réponde à une preuve aussi arbitraire que celle là; tout ce qu'on en peut dire c'est qu'en supposant cette comparaison devôtre crû, ou de gens qui n'ont pas plus d'autorité que vous, il est loisible de la rejeter avec autant de facilité que vous la proposés. Car s'il n'y a qu'à fabriquer des comparaisons pour donner cours a ses imaginations, qui est ce qui n'en trouvera pas?

Encore si vos comparaisons étoient tirées de quelques monumens autentiques, de quelques écrits des Anciens; mais vous n'avez eu garde d'aller puiser dans ces sources, ou vous n'auries, certainement pas trouvé des Comparaisons de vôtre gout, ni propres à assortir vos idées: Car les S. S. Pères qui nous ont donné tant de Comparaisons sur ce Mystère ne pensèrent jamais à celles que vôtre Doctrine a fait inventer. On peut distinguer dans leurs écrits deux fortes

fortes de Comparaisons: Il y a des Comparaisons d'opposition, & des Comparaisons de ressemblance. Les Péres comparent souvent l'Eucharistie avec les Sacremens, & les Sacrifices de l'ancienne Loi * & en même tems ils en marquent la différence, en ce que l'Eucharistie étant le Corps de JESUS-CHRIST elle est la verité figurée par les anciens Sacrifices. De même les Péres comparent l'Eucharistie avec la frange que toucha l'Hémorroïsse, avec les vêtemens que portoit JESUS-CHRIST, avec son image, & sa forme extérieure, avec son sepulcre après la resurrection, mais toutes ces Comparaisons, & beaucoup d'autres de ce genre, ne tendent qu'à rehausser l'Eucharistie, & à faire sentir l'opposition qui se trouve entre ce Sacrement, & les choses auxquelles on le compare. Ainsi ils nous disent bien expressément que nous avons dans l'Eucharistie JESUS-CHRIST tout entier, † au lieu que ce que toucha l'Hémorroïsse n'étoit que la frange de sa robe. Ils nous disent que dans l'Eucharistie JESUS-CHRIST ne nous donne pas seulement son vêtement, mais son Corps même. Ils nous disent que si nous sommes curieux de voir la figure, & le visage de JESUS-CHRIST, †† nous avons plus que tout cela dans l'Eucharistie où nous le touchons, & le mangeons lui même; ils nous disent qu'au lieu que JESUS-CHRIST n'étoit plus dans le sepulcre après la resurrection, il est dans l'Eucharistie; enfin en comparant JESUS-CHRIST avec les Méres & les Pasteurs, ils nous font remarquer l'excès de sa Charité en ce qu'il nous

nourrit

* *Euseb.* Demonstr. Evang. l. 1. c. 19.† *Chrysost.* Hom. 51. in Matth.†† *Idem* hom. 83. in Mat.

nourrit de ses membres, & de son propre sang, ce que ne font pas les Pasteurs à l'égard de leurs brebis, ni la plus part des Mères à l'égard de leurs enfans. Toutes ces Comparaisons sont de S. Ambroise, de S. Jerome, de S. Chrysostome, & d'autres Pères aussi anciens.

Pour les Comparaisons de ressemblance dont se servent les Pères pour expliquer l'Eucharistie, elles sont encore plus expressees en nôtre faveur, & plus contraires à vos idées. † La Création du Monde par exemple; les Eaux amères changées en eaux douces; le changement de la baguette de Moïse en Serpent; le changement de l'eau en vin aux nôces de Cana; le changement de la nourriture en la substance du corps qui la mange, voilà les exemples dont ils se servent pour exprimer les merveilles de l'Eucharistie, pour marquer le changement qu'ils croient qui s'y opère, pour en faciliter la créance, & pour lever les doutes qu'auroient pû avoir les Fidèles sur ce sujet. Et voilà ce que vous n'accorderés jamais avec vôtre Doctrine; car enfin s'il n'avoit fallu qu'apprendre aux anciens Fidèles, qu'il y a dans le pain de l'Eucharistie une efficace & une vertu spirituelle, à quoi bon y emploier ces grandes Comparaisons de la Création du Monde, & de ces merveilleux changemens; n'y auroit-il pas eu de l'extravagance à produire des exemples si recherchés & si surprénans, pour faire comprendre une chose qui auroit été simple, facile, & commune aux autres Sacrements; au lieu de ces Comparaisons si sublimes, & sélevées. Les Pères n'avoient qu'à comparer comme vous, l'Eucharistie à un Contract, ou à

E tout

† *Ambros. Cyrille & Gaudent.*

tout autre signe qui se seroit présenté ; mais malheureusement pour v^otre Doctrine, ces Comparaisons toutes triviales, & aisées qu'elles sont, ne leur vinrent jamais en idée ; sans doute parce que les Comparaisons étant relatives au Dogme, ils ne pensèrent pas à celles là, parce qu'ils n'avoient aucune idée de celui ci. Parcourés en effet les Catecheses, les Ecrits Polemiques, les Discours Oraatoires, les Commentaires de l'Ecriture, qui ont paru pendant seize cents ans, vous n'y trouverés jamais, je ne dis pas seulement aucun vestige de vos Comparaisons ; mais de plus vous n'y verrés jamais, comme il le faudroit pour cela, l'Eucharistie réduite à une figure ; vous n'y verrés jamais l'exclusion de la présence réelle, ni de l'adoration ; vous n'y verrés jamais la grandeur de ce Sacrement bornée à une vertu, & à une efficace séparée du Corps de JESUS-CHRIST, voilà encore une fois ce que Luther trouvoit étrange, & à quoi, vous ne sauriés jamais parer de quelque sens que vous vous tourniés.

Il s'en faut bien effectivement, que les trois Passages que vous allégués remplissent la tâche qu'on vous avoit donnée sur ce point, & que ce soit là tout ce qu'on peut vous demander. Il s'agit, vous avoit-on dit, de nous produire des Passages ou les Pères aient dit, Qu'il n'y a que du pain dans le Sacrement de l'Autel, Quel'Eucharistie n'est que la Figure du Corps de JESUS-CHRIST, Que ce Corps n'y est pas réellement présent, & qu'il ne faut pas l'y adorer ; il s'agit en un mot de nous donner des textes aussi clairs, & en aussi grand nombre contre nous que nous en produisons contre vous ; à moins que d'en trouver de tels, il faut
 fe

dont il est parlé dans Jeremie? qui étoit, dit Tertullien au même endroit, une ancienne figure du Corps de JESUS - CHRIST, qui avoit dit par la bouche de Jeremie, ils ont conspiré contre moi disant, allons mettons le bois en son pain; c'est-à-dire attachons la Croix à son Corps, & ainsi JESUS - CHRIST éclaircissant les figures anciennes &c. Il est si vrai, que le mot de figure regarde le pain dont a parlé Jeremie, qu'il faut pour ne pas le comprendre avoir une tête de Citrouille, comme Tertullien lui même le dit de Marcion, parce qu'il n'avoit pas seu comprendre que le pain étoit une figure ancienne du Corps de JESUS - CHRIST &c. *Peponem cordis loco habuit Marcion, non intelligens veterem fuisse istam figuram* &c. l'expression même de Tertullien que vous cités dans un autre endroit le prouve clairement. *Figura non fuisset nisi veritatis esset corpus*. Si le mot de figure regardoit l'Eucharistie, il auroit dû dire *figura non esset*; mais il dit *figura non fuisset*, ce qui se rapporte visiblement au tems de de l'ancienne Loi.

Enfin ce qui acheve de démontrer que la figure dont il est parlé ici à l'égard du pain est une figure de l'ancienne Loi; c'est ce qu'ajoute le même Auteur en parlant du vin qui est l'autre matière de l'Eucharistie; car de même que le pain avoit été chez Jeremie la figure du Corps de JESUS - CHRIST, de même, dit Tertullien, le vin avoit été dans la prophétie de Jacob *, la figure de son Sang, qu'il consacre maintenant dans le vin. *Ita & nunc in vino sanguinem suum consecravit, qui tunc vinum in sanguine uxæ figuravit*. Voilà sans sortir du Texte de Tertullien le vrai sens de cet Auteur; dont

* Genes. XLIX. II.

dont le but étoit de prouver contre l'hérétique Marcion, que la Loi ancienne n'étoit pas mauvaife, ni oppofée à la nouvelle, puifque JESUS-CHRIST en a accompli les figures; & comment les a-t-il accompli felon cet Auteur? En prenant du pain qui étoit dès le tems de Jeremie la figure de fon Corps, pour en faire fon Corps même; *panem corpus suum fecit*. En forte que la raifon qui l'a porté à choisir le pain pour en faire fon Corps, c'est que le pain avoit été auparavant figure de fon Corps. Par là le raifonnement de Tertullien fe réduit à ces deux propositions: JESUS-CHRIST a fait le pain fon Corps; & le pain étoit dans l'ancienne Loi la figure du Corps de JESUS-CHRIST, donc concluoit-il contre Marcion, JESUS-CHRIST a accompli les figures de la Loi. La parenthefe, ou fi vous voulez la transpofition qui fe trouve ici dans le Texte de Tertullien eft dans le gout de cet Auteur, & fi on ne l'y fuppose pas, il n'y auroit plus de juftesse dans ce fameux Passage, & il n'iroit plus au but de Tertullien. Je pourrois oppofer à vôtre Passage unique de Tertullien, un bon nombre de Passages du même Auteur plus clairs, & infiniment plus expreffifs en nôtre faveur, que ne l'est pour vous celui que vous m'opposez. Mais vous ne les ignorés pas, & on les a étalés en plus d'un endroit.

Il ne faut encore pour trouver le vrai fens du Passage de S. Auguftin contre Adimante*, que faire un moment d'attention au but de ce Père. Car dans cet endroit, ou il n'étoit pas question d'expliquer la Doctrine de l'Euchariftie, & où il

E 3 n'en

* *Cb. 12.*

n'en parle qu'en passant, il n'avoit d'autre vuë que de trouver un exemple où le signe portat le nom de la chose signifiée, & cela pour confirmer ce qu'il avoit avancé; savoir que le Sang est appelé *Ame* parce qu'il en est le signe. Or l'Eucharistie lui fournit cet exemple, parce qu'en effet le signe, & le Sacrement extérieur y porte le nom du Corps de JESUS-CRIST, mais ce qu'il faut bien remarquer, & ce qu'on vous a dit plus d'une fois, c'est qu'il y a des signes qui sont joints à la chose signifiée, comme les signes des maladies sont joints aux maladies, le Sang qui est le signe de l'Ame est joint à l'Ame; il y a aussi des signes séparés de la chose signifiée, quoi qu'ils en portent également le nom. Or S. Augustin ne dit pas comme vous le voudriez, que l'Eucharistie est séparée du Corps de JESUS-CHRIST & qu'elle est le signe de ce Corps absent; au contraire en suivant la Comparaison de ce Père, il faudroit conclure, que comme le Sang est le signe de l'Ame présente, de même l'Eucharistie est le signe du Corps de JESUS-CHRIST présent. Mais si ce Père n'a pas développé ici cette conséquence, il y a abondamment suppléé par une foule d'autres Passages, où il expose amplement & à dessein la Doctrine de ce Sacrement; vous savez ou les prendre sans que je les rappelle ici.

A l'égard de Facundus que vous cités encore, il ne dit précisément que ce que dit S. Augustin*, & il seroit inutile d'y donner une autre réponse. Facundus vouloit justifier ceux qui avoient dit que JESUS-CHRIST avoit reçu l'adoption des enfans. Il a recours pour cela à cette expression ordinaire qui

* *Pro def. trium capit. lib. 9.*

qui est, qu'on reçoit une chose quand on en reçoit le signe & le Sacrement; il en donne pour exemple l'Eucharistie, où le signe & l'objet extérieur qui n'est pas le Corps de JESUS - CHRIST, quoi qu'il le contienne, en porte cependant le nom, & s'appelle le Corps & le Sang de JESUS - CHRIST, ainsi il concluoit qu'on pouvoit dire que JESUS - CHRIST avoit reçu l'adoption, parce qu'il avoit reçu la Circoncision qui en étoit le signe, comme on dit que les Fidèles reçoivent le Corps de JESUS - CHRIST en recevant le signe & le Sacrement extérieur de ce Corps. Or il n'y a rien là qui excluë la Doctrine Catholique; ce n'est là proprement qu'une précision de cet Auteur qui tire sa Comparaison de la partie extérieure du Sacrement qui seul alloit au Fait, sans parler de la partie intérieure & invisible de ce Sacrement, dont la considération étoit pour lors inutile, à son dessein.

Mais après tout quand on supposeroit que ces trois Passages sont obscurs, ou qu'ils vous favorisent; de quel poids seront-ils quand on les balancera avec un millier d'autres plus exacts, & plus expressifs où les Pères nous répètent sans cesse, Que l'Eucharistie est le vrai, & le propre Corps de JESUS - CHRIST, qu'il est en nous par lui même, par son propre Corps, par sa propre Chair; expressions qui ne sont pas des mots échappés en passant, mais répétés, développés, expliqués dans les occasions qui le demandoient, comme dans les instructions aux nouveaux baptisés, dans les Traités Dogmatiques, dans les Homélies, dans les Commentaires de l'Ecriture, par tout enfin où il a fallu expliquer les difficultés, &

combattre les doutes qui s'élevoient sur ce mystère ? Opposer après cela à cette nuée de témoins qui déposent pour nous, deux ou trois textes écartés, qui ont rapport à des questions différentes, qu'on rapporte sans principes, sans règles, sans les comparer au but de l'Auteur, à la Doctrine de son tems, à la dispute agitée, n'est-ce pas vouloir en imposer à l'ignorance, ou à la bonne Foi de ceux qui n'ont ni le tems, ni les moïens d'approfondir les choses? au lieu que pour mettre les Lecteurs au fait, il faudroit non seulement leur faire parcourir la chaîne de la tradition universelle, mais encore en relever & faire remarquer toutes les Circonstances; non seulement représenter ce que les Pères ont dit, & ce qu'ils ont fait, mais encore ce qu'ils n'ont pas dit, & ce qu'ils n'ont pas fait, car tout conspire pour nous, tout prouve en nôtre faveur; par tout on établit nôtre Dogme, & jamais il n'est question de la Doctrine opposée; jamais on n'a repris personne de croire JESUS-CHRIST présent, & mille fois on a repris ceux qui combattoient cette vérité, ou qui en revoquoient en doute la possibilité. En un mot les Pères combattent par tout ce que vos Protestans font le plus valoir; ce qui est preuve dans la Théologie des Calvinistes, est objection dans la Théologie des Pères; & tout ce que les Pères apportent en preuve de leur Doctrine, se tourne en objection pour les Protestans; il ne faut pour s'en convaincre pleinement, qu'ouvrir les livres d'Hospinien, d'Aubertin & des autres qui les ont suivis; j'en donnerois moi même ici une foule de preuves si vous aviez quelque doute sur ce point, & si la chose n'avoit déjà été faite plus d'une fois. II

Il est vrai que pour affoiblir les endroits des Pères, où ils appellent l'Eucharistie Corps & Sang de JESUS-CHRIST, vous répondez que ces expressions ne vous étonnent point; vous ajoutez même, qu'on les trouve, & que vous vous en servés dans vos Liturgies. Mais en supposant que vous retenés ces mots, oserois-je vous demander si vous vous en servés dans le sens des Pères; dites vous comme le disoit S. Cyrille: * Ne regardés pas ce que vous allés recevoir comme si ce n'étoit que du pain, & du vin ordinaires, car c'est le Corps, & le Sang de JESUS-CHRIST comme il l'a déclaré lui même, & quoique les sens ne vous donnent l'idée que de pain & de vin, il faut que la Foi vous assure pleinement & avec une entière certitude que vous avés reçu le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST &c. Dites vous dans votre Cène avec S. Ambroise: † Que JESUS-CHRIST par ses paroles y change la nature des choses, Que ce qu'on reçoit à l'Autel n'est pas ce que la nature a formé, mais ce que la Bénédiction à consacré en changeant, & transformant la nature? &c. Que c'est la véritable chair de JESUS-CHRIST qui a été mise en Croix, qui a été ensevelie &c. dites vous enfin avec S. Gaudence †, Que ce même Créateur, est le Seigneur de toutes choses qui de la Terre a formé du pain, fait ensuite de ce même pain son propre Corps; parce qu'il le peut & qu'il la promis; que c'est lui même qui ayant autrefois changé l'eau en vin, change maintenant le vin en son Sang &c. Eh! Comment pourriés vous tenir ce langage dans votre Liturgie, vous qui dans la crainte qu'on ne regarde JESUS-CHRIST

E 5 comme

* Catech. 5.

† De Mystér. C. 9.

† Serm. in Exod.

comme présent, avés si grand soin d'avertir* *Qu'il faut élever son esprit, & son cœur en haut où JESUS-CHRIST est dans la gloire de son Père, & de ne point nous arrêter à ces éléments terrestres, & corruptibles que nous voyons de nos yeux, que nous touchons de nos mains, y cherchant JESUS-CHRIST comme s'il étoit dans le pain, & dans le vin qui ne sont que des signes de ce que nous croyons &c.*

Vous aurés beau dire, *Monsieur*, cet avertissement de vôtre Cène, ne s'accordera jamais, avec les expressions des Pères, & encore moins avec celles qui composent nôtre Liturgie; toutes vos observations sur ce point sont aussi frivoles que l'ouvrage du Ministre La Barre auquel vous me renvoies; & puisqu'à son occasion vous me demandés ce que je penserois d'un Homme qui prouveroit par la suite de nôtre Missel, que la transsubstantiation fut inconnuë aux Auteurs de nôtre Liturgie; je dois vous dire, comme je le pensai la première fois que cet ouvrage me tomba entre les mains; qu'il n'y a point de Paradoxe, qui à la longue ne trouve son défenseur. Car enfin vouloir prouver le Dogme Calviniste par la Liturgie des Latins; c'est à mon avis, vouloir prouver l'erreur des Iconoclastes par le second Concile de Nicée. Franchement c'est grand dommage que vôtre Secte ait fait si tard l'acquisition d'un Homme aussi pénétrant, & aussi heureux en nouvelles découvertes que celui dont nous parlons; si dès l'origine de vôtre Réforme on avoit su voir ce qu'à découvert ce Ministre, vos Réformateurs, & ceux qui les ont suivis se seroient épargné l'horreur des Exécration, & des Blasphèmes qu'ils ont vomit
tant

* Manière de célébrer la Cène, sur la fin.

tant de fois contre nôtre Liturgie; je n'oserois sans rougir vous rappeler les excès de River, de Pierre Du Moulin, & de tant d'autres qui les ont précédés, ou suivis. Graces au Ciel, on en est un peu revenu parmi vous; sur-tout depuis qu'on a vû traduire en François l'Ordinaire de la Messe; par là les invectives, & les déclamations ont cessé, parce que tous se sont trouvés à portée de connoître la Sainteté de nos Mystères, & de découvrir l'imposture de ceux qui nous calomnioient. C'est dès lors apparemment que nôtre Liturgie autrefois si décriée & si odieuse a commencé de vous paroître ancienne, respectable, & ce qui passe toute croiance, propre à autoriser le Dogme Calviniste. Tant il est yrai, *Monsieur*, que vôtre Réforme a toujours été, & sera jusqu'à la fin, un ouvrage mal suivi, un bâtiment sans dessein, & fait à diverses reprises, où l'un fait servir ce que l'autre a rebuté, & où la même chose paroît selon le caprice de vos Auteurs, bonne ou mauvaise, Sainte ou abominable, en un mot telle que vos intérêts, & leurs passions le demandent.

Si c'étoit ici le lieu d'approfondir cette matière, & de relever toutes les béveües du Ministre La-Barre, je consentirois volontiers de le suivre; je me flatte même que comme S. Augustin trouvoit dans l'Oraison Dominale, de quoi confondre Pelage, & confirmer toutes les vérités de la Grace, de même les prières, & l'ordre de nos Liturgies, suffiroient pour établir la Doctrine des Catholiques sur l'Eucharistie, & qu'ainsi la Loi de nos prières seroit la règle de nôtre Croiance.

Mais il me suffira de vous faire remarquer pour
le

le present, que ni dans nôtre Liturgie, ni dans aucune de celles qui sont connües on ne voit aucune trace de l'opinion des Sacramentaires, encore moins aucun des termes qui servent à l'exprimer. Pas un seul mot de cette figure efficace du Corps de JESUS-CHRIST, pas un mot de cette vertu vivifiante du verbe incarné; rien enfin qui ressemble à cette nouvelle forme Evangelique de la Cène. Vous en penserés ce qu'il vous plaira, mais pour moi je suis persuadé, que si Mrs. vos Ministres de Geneve avoient une Liturgie à composer, ils n'auroient garde de la faire sur le modèle de la nôtre; non, ils ne s'aviferoient jamais d'y inserer cette Prière où l'on demande à Dieu *Que L'oblation devienne pour nous le Corps, & le Sang de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST*; du moins Hospinien ne l'y auroit pas inferé, puis qu'il reproche à Melancton d'avoir établi la transsubstantiation pour avoir cité cet endroit du Canon de la Messe. Vos Ministres n'auroient garde encore de mettre dans leur Liturgie cette Prière dont vous cités le commencement, & dont vous supprimés si adroitement la suite. *Nous vous supplions ô Dieu tout Puissant de faire porter ces choses à vôtre Autel sublime par les mains de vos saints Anges, afin que tous tans que nous sommes qui participant à cet Autel, aurons pris le saint, & sacré Corps & Sang de vôtre Fils, soions remplis de toute Bénédiction, & Grace celeste.* Enfin, on n'auroit garde de parler dans vôtre Liturgie du mélange, & de la consécration du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST; on n'y diroit point en prenant ou en donnant la Communion *Que le Corps, & le Sang de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST gardent nôtre ame pour la vie éternelle;*

nelle: Encore moins y demanderoit-on au Fils de Dieu d'être délivrés par son saint, & sacré Corps & Sang présens sur l'Autel &c. Non, Monsieur, toutes ces expressions ne furent point faites pour vous, elles sont même si opposées à vos idées, qu'il ne pouvoit guères tomber que dans l'Esprit d'un visionnaire, de placer dans le Rang de vos preuves la Messe des Latins. Je ne dis rien ici du Culte extérieur, des Rites, des Cérémonies, & de toutes les autres parties de la Discipline qui accompagnent la célébration de l'Eucharistie, ou qui y ont quelque rapport; les Prières préliminaires par exemple, cette attention scrupuleuse à toutes les circonstances, ces marques particulieres de crainte, & de respect, la prononciation des Paroles de J E S U S- C H R I S T, l'invocation du S. Esprit, l'adoration des S. S. Mysteres, la crainte de toute profanation, ne sont ce pas là autant de preuves de l'ancienneté de nôtre Liturgie, de la vérité de nôtre croiance; de la nouveauté de vôtre Cène, & de la Doctrine sur laquelle on l'a formée? C'est ainsi que l'ont pensé vos Réformateurs, qui ont crû voir la présence réelle si marquée dans les expressions, & l'ordre de nôtre Liturgie, que pour empêcher l'impression qui en naissoit en faveur de nôtre Doctrine, ils n'ont point trouvé d'autre secret que d'abolir autant qu'ils ont pû nôtre Liturgie aussi bien que ses Cérémonies, & ses expressions.

Il me reste, Monsieur, à vous dire quelque chose sur le silence des Paiens, dont j'avois apporté plusieurs Raisons, auxquelles vous ne repliqués rien qui puisse fortifier vos premières conjectures; vous m'en imposés même, lorsque vous insinués que je n'avois pas pensé aux difficultés des Paiens
contre

contre la Trinité. Car je n'ai jamais dit ni pensé que tous les Paiens aient ignoré ce Mystère, comme vous le verrez en relisant mes expressions; je sai que quelques uns des Paiens dont les Ecrits nous sont parvenus ont tâché de ridiculiser ce Mystère; mais tous ne l'ont pas fait, & Celse lui même, dont j'avois cité le raisonnement sur l'incarnation, paroît si mal instruit sur la Trinité, qu'on pourroit nier qu'il ait connu ce dernier Mystère, puisque sans distinguer plusieurs Personnes en Dieu, il suppose que Dieu lui même étoit descendu sur la Terre pour y prendre un Corps humain: Il ne faut par oublier ici qu'Origene contre Celse parle* de l'Eucharistie suivant nos idées, en disant: *Que les pains que nous mangeons dans l'Eglise sont fait un Corps saint, & sanctifiant pour ceux qui le reçoivent.* Conclües après cela du silence de Celse qu'il a ignoré nôtre Doctrine, j'y consens, mais convenés aussi qu'elle n'étoit pas inconnüe de son tems, puisque son adversaire en fait une mention si expresse.

Il n'est pas étonnant après tout que les Paiens paroissent plus instruits des mystères speculatifs du Christianisme, que des points qui concernent la pratique; parce qu'à l'égard de ceux-ci le silence rigoureux, & le secret inviolable dont la Discipline étoit si sévèrement observée, ne leur ont pas permis d'en savoir assez pour nous combattre; aussi ne voit-on dans leurs objections que des calomnies fondées uniquement sur l'ignorance de ce qu'on croioit, & de ce qu'on pratiquoit parmi nous. Les accusations cependant dont ils nous chargent en disent assez pour nous apprendre ce qui les occasion-

* Origen. lib. 8. contra Celsum.

caſionnoit, & malgré que vous en aiés, cet Enfant qu'on ſuppoſoit que nous mangions dans la célébration de nos Myſtères, paſſera toujours dans l'Efprit des bons Critiques pour une image groſſière de l'ancienne Euchariftie, & de la foi préſente des Chrétiens. Je ne m'arrête pas aux minuties que vous avés relevées dans mes remarques; ſi la choſe en valoit la peine, je vous montrerois que *ſarre contractus* peut ſignifier *couvert de Pain ou de pâte*, & que *ſarre pio Venerari veſtam*, veut dire, *offrir un gâteau à la Déeſſe Veſta*; mais le fond de l'accuſation de Cecilius me ſuffit, indépendamment de cette circonſtance: à l'égard des autres, accuſations que forme ce Païen, on en trouve les fondemens dans l'antiquité, auſſi bien que de celle dont il eſt queſtion; vous deviez ſavoir par exemple, que le reproche qu'on faiſoit aux Chrétiens d'adorer la tête d'un aſne, venoit de ce qu'on les confondoit avec les Juifs, à qui on avoit fait cet ancien reproche, que Joſephe avoit pris ſoin de détruire dans ſon Livre contre Appion. Enfin ſans tant de gloſes, & de remarques, la choſe parle, & il ne faut point d'autre preuve de l'ignorance des Païens ſur nos Myſtères, que les fauſſes imputations, & les calomnies dont ils nous chargent; & par là ſe montre la Raiſon de leur ſilence; ſ'ils n'ont pas parlé plus clairement c'eſt qu'ils n'en ſavoient pas d'avantage. Quand même il ſ'en ſeroit trouvé qui auroient connus à fond nos Myſtères, comment prouveroit-on qu'il faut mettre de ce nombre les deux ou trois Philoſophes dont les objections nous ſont parvenues? Et n'eſt il pas plus naturel de dire, que nôtre Doctrine étant ſi ſecrete, il y a eu peu de Païens qui l'aient

con-

connue, qu'il y en a eu moins encore qui aient Ecrit, qu'il y en a eu enfin très peu dont les Ecrits soient venus jus qu'à nous. & qu'ainsi le peu que nous en avons, vient de ceux qui l'ont ignorée.

Je vais plus loin encore, & je suppose, que quelques Païens instruits de la créance des Chrétiens sur l'Eucharistie, leur en aient fait des reproches: Pensés vous que les Chrétiens se fussent crûs obligés de dévoiler, & d'exposer aux profanes le secret des S. S. Mystères? Ne nous apprennent-ils pas au contraire par leur conduite, que dans ces occasions, ils auroient plutôt pris le parti de dissimuler, & de laisser tomber ces reproches que de publier ce qu'on se faisoit une Religion de cacher? Outre les réticences si communes sur ce sujet dans les Ecrits des Pères, on voit que c'est le parti que prend Tertullien dans son Apologie†, où il se contente de repousser l'accusation de manger un Enfant dans la célébration des Mystères, sans entrer dans aucune explication de ce qui avoit visiblement occasionné ce reproche. *

C'est ainsi en partie qu'en usèrent les Esclaves Martyrs de Lyon dont vous épifodiés l'Histoire à votre manière, & dont vous tronqués le recit, qu'il sera bon de vous rappeler. Le Pass. ge de S. Irenée cité par Oecumenias porte. Que les Païens voulurent forcer ces Esclaves Chrétiens de leur apprendre quelque chose de secret touchant les
Chrè-

† Cap. 9.

* Voirs Hofman, & Schelstrate de *disciplinâ arcana*. lisez aussi Erasme lib. 28. Epist. 10. Daillé lui même convient de l'obscurité qu'affectoient sur ce sujet les S. S. Pères. De recto usu Patrum cap. 2.

Chrétiens; ces Esclaves qui crurent les satis-
 faire en leur disant qu'ils avoient ouï dire à
 leur Maîtres que la divine Communion étoit le
 Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, le
 leur dirent ainsi, sur cela les Païens persuadés
 de cette accusation en répandirent le bruit; &
 tâcherent de le faire avoïer à Sanctus, & Blan-
 dine; mais Blandine leur répondit avec une
 liberté pleine de sagesse. Comment ceux qui s'ab-
 stiennent par pieté des viandes permises, seroient-
 ils capables du crime que vous leur imputés?

Voilà justement la preuve de ce que j'ai avan-
 cé sur les objections des Païens; car par là on voit
 qu'ils avoient en partie découvert la Doctrine des
 Chrétiens, & l'on voit en même tems que cette Doc-
 trine leur est cachée adroitement, par la prudente &
 sageréponse de la Martyre. Les Païens, & ces premiers
 Esclaves avoient sur l'Eucharistie les idées des Ca-
 pharnaites; ils croioient que les Chrétiens comme
 des Cyclopes mangeoient brutalement de la chair
 humaine, & c'est cette fausse idée qui donna lieu
 à S.^{te} Blandine de nier simplement le fait sans dé-
 couvrir le mystère qui seroit de fondement à cette
 Accusation. C'est aussi pour refuter cette idée faul-
 se & grossière, que S. Jrenée rapporte cette Histoire,
 si tant est qu'elle soit véritablement de lui, car
 elle ne se trouve point dans ses Ouvrages, & Occu-
 menius a vécu dans des tems trop éloignés pour
 nous garantir bien sûrement un anecdote de ce
 genre. Mais quoi qu'il en soit, il n'y a en tout
 cela rien qui vous favorise; au contraire une preu-
 ve que cette Sainte ne pensoit pas en Calviniste,
 c'est qu'elle ne dit rien de ce qu'un Calviniste
 auroit immanquablement répondu dans cette cir-

constance; car, y avoit il rien de plus facile, & de plus simple que de répondre, que les Esclaves s'étoient trompés dans l'idée qu'ils avoient donnée de la Cène des Chrétiens, qui au fond n'étoit qu'un morceau de pain, & un peu de vin, à qui on donnoit le nom de Corps & de sang de JESUS-CHRIST, parce qu'ils en étoient la Figure, & qu'ainsi on ne mangeoit JESUS-CHRIST que spirituellement, en se le rendant présent par la foi, & le souvenir de sa mort. Voilà ce que répondra sans y manquer un Calviniste toutes les fois qu'il sera interrogé, & voilà à quoi la Sainte ne pensa pas, sans doute parce qu'elle n'avoit aucune idée de cette Doctrine, qui lui auroit fourni une si grande facilité de se tirer d'affaire sans l'obliger d'user de reticence, & de cacher sous un silence Mystérieux sa croiance, & les Mystères de la Religion.

La raison de ce silence tant affecté dans ces premiers siècles nous est développée par † S. Cyrille, qui nous apprend en refutant Julien, qu'on en usoit ainsi devant les non initiés de peur d'offenser JESUS CHRIST, qui défend de donner les choses Saintes aux chiens, & de jeter les perles devant les porceaux . . . car, ajoute-t-il, on se moque ordinairement de ce que l'on ne comprend pas, & les ignorans méprisent ce qu'ils devoient le plus admirer. Et ce sont les railleries & les insultes de Julien contre le Batême des Chrétiens, qui attirèrent cette réponse de S. Cyrille, qui aura suffi sans doute pour refuter ce qu'avoit pu dire cet Apostat contre le Mystère de l'Eucharistie; si nous ne trouvons pas ses objections sur ce sujet, c'est que, comme vous ne l'ignorés pas, nous n'avons qu'une partie de ses écrits en-
core

† Lib. 7.

core est elle abrégée, & retranchée par S. Cyrille qui aura évité avec soin de rapporter ce que Julien avoit pû dire de l'Eucharistie crainte d'être obligé, comme il le dit lui même, de *Jetter les perles devant les pourceaux*. C'est sur cette même raison que se fonde le Concile de Rome, tenu sous le Pape Jules I. pour la Cause de S. Athanase; on y fait un crime aux Arriens d'avoir osé parler de l'Eucharistie devant des Cathecumenes, & devant des Paiens. Il s'agissoit des procedures faites contre † S. Athanase sur l'affaire d'Ischiras; & c'étoit pour en faire sentir l'irégularité, que le Pape Jules à la tête du Concile de Rome, faisoit aux Arriens ce reproche dont les termes sont bien remarquables. *On écarte les Prêtres, eux qui sont les Ministres des Sacremens; & devant un Juge seculier, des Cathecumenes présents, & ce qui est pire encore des Paiens, & des Juifs ennemis du Christianisme, on informe touchant le Corps, & le Sang de JESUS-CHRIST.* Voilà un monument bien authentique de la pratique de l'ancienne Eglise sur le secret des mystères, & voilà par conséquent la double raison de l'ignorance des Paiens, & du silence de nos Apologistes.

Cette réflexion générale sur le silence de nos Apologistes, souffre cependant une exception en faveur de S. Justin, qui dans les circonstances particulieres où il se trouvoit, se crût obligé de publier la foi de l'Eglise, & de décrire l'ordre de sa Liturgie; ce qu'il a fait, dites vous, *en des termes qui nous paroissent tres formels pour la realité.* Vous pouviés les rapporter Monsieur, pour nous rendre le service tout entier, car je n'avois pas pensé à m'en prévaloir; mais pour y suppléer voici les termes

F 2

de

† S. Athan. Apol. 2.

de ce Saint. † Nous ne recevons pas ces choses comme un pain commun, ni comme un breuvage ordinaire, mais de la même sorte, que Jesus Christ nôtre Sauveur qui à été fait chair par le verbe de Dieu, s'est revêtu de Chair & de Sang pour nôtre salut, ainsi nous avons appris, que cette viande, & ce breuvage . . . sont la chair & le sang de ce même JESUS-CHRIST incarné, car les Apôtres nous ont appris dans les Evangelies &c. Ce langage Monsieur, paroît d'autant plus décisif en nôtre faveur, qu'il est adressé à des Paiens, qui n'ajant aucune connoissance des Mysteres du Christianisme, devoient prendre à la Lettre ce qu'on leur en disoit, sans y rien suppléer & sans y chercher des Figures, & des métaphores, dont ils n'avoient jamais eu aucune idée. Ce qui determine sur tout à attribuer ici à S. Justin le sentiment des Catholiques, c'est qu'on ne peut le supposer Calviniste qu'en le faisant raisonner de la manière du Monde la plus choquante & la plus ridicule: Pour en faire l'essai vous n'avez qu'à reprendre ses paroles, & y joindre l'expression de vôtre Dogme; en disant; de la même sorte que JESUS-CHRIST nôtre Sauveur qui à été fait chair par le verbe de Dieu, s'est revêtu de Chair, & de Sang pour nôtre salut, ainsi nous avons appris, & nous croions qu'il a fait ce pain & ce vin, la figure de son Corps, & de son sang &c. Y auroit-il du sens commun dans une comparaison si choquante, & si inégale? Et peut-on sans extravaguer attribuer un raisonnement si pitoyable à un Chrétien Savant, & grand Philosophe comme l'étoit S. Justin?

Mais sans m'entendre ici sur ces conséquences, qui se font sentir aux moins intelligens, je me contente

† Apol. 2.

contente de vous faire remarquer dans ce Passage une preuve sensible de ce que j'avois dit sur le silence des Paiens : car 10. on voit par là , que les Paiens faisoient des reproches aux Catholiques , & décrioient la célébration , de leurs Mysteres. 20. ces Accusations , dont vous allés chercher les motifs dans des objets si éloignés se trouvent déterminées par là au Mystere de l'Eucharistie , dont les Paiens n'avoient qu'une connoissance confuse , & imparfaite; car il falloit bien que ces Accusations regardassent l'Eucharistie , il falloit même qu'elles fussent atroces , & bien pressantes , puisque S. Justin , crût devoir rompre la loi du silence , & exposer à la face de l'Univers les secrets d'un Mystere qu'on cachoit avec tant de soin.

Il faut vous souvenir *Monsieur* , que tout ce que nous fournit ici * S. Justin au sujet du silence des Paiens , on le trouve dans S. Ignace par rapport au silence des Hérétiques; ce Saint comme je l'ai dit nous parle de certains Hérétiques qui ne se trouvoient pas dans les Assemblées des Fidèles, & qui s'abstenoient de l'Eucharistie , parce qu'ils ne croioient pas que ce soit la chair de notre Sauveur JESUS-CHRIST , celle qui a souffert pour nos péchés & que ces Hérétiques , après cela aient par la combattu directement , ou indirectement la vérité de la chair de JESUS-CHRIST , ce Passage n'en est pas moins expressif en nôtre faveur; & on en conclura toujours, que des gens qui auroient pensé comme vous auroient été mis au nombre de ces Hérétiques qui ne croioient pas que l'Eucharistie fut la chair de notre Sauveur JESUS-CHRIST; en un mot ces Hérétiques ne rece-

F 3

voient

* Ignat. Ep. ad Smyr. apud. Theodoret dial. 3.

voient pas l'Eucharistie parce qu'ils ne confessoient pas qu'elle fut la chair de JESUS-CHRIST; les Orthodoxes recevoient donc l'Eucharistie, & ils croioient qu'elle étoit *cette chair de JESUS-CHRIST qui avoit été crucifiée pour nous, & depuis resuscitée.*

Je ne m'arrête plus à l'Argument qui prouve l'impossibilité du Changement de nôtre Foi, quoique je n'aie pas les mêmes raisons que vous, pour passer rapidement sur cet article; qui m'a toujours paru la pierre d'achoppement de vôtre Système; mais puisque vous nous renvoiez à vos grands Hommes qui ont traité ce point; je vous adresse à mon tour à ceux qui les ont refutés; vous trouverez dans l'ouvrage de la Perpetuité de quoi vous satisfaire sur ce sujet; vous y remarquerez sur tout le peu d'accord de vos Auteurs pour trouver le point fixe de ce prétendu changement, qu'on nous impute. Les uns remontent à Anastase Sinaïte, les autres s'en prennent à Pascale Ratbert, & d'autres encore se fixent au second Concile de Nicée; preuve incontestable, qu'en tout cela ils ne font que tâtonner, qu'ils n'ont rien de constant, & de positif sur ce point, & qu'en un mot leurs plans sont autant fabuleux, que nôtre changement est imaginaire. La seule chose qui est bien avérée, & qui décide pour nous, c'est que ni Anastase, ni Pascale, ni les Pères de Nicée, ni tous les autres qu'il vous plaît de regarder comme les Auteurs de nôtre Croiance, ne furent jamais séparés de l'Eglise; jamais ils n'en sont sortis, jamais on n'y a rien prononcé contre eux; jamais ils ne furent accusés de nouveauté, jamais enfin ni leur Doctrine, ni leurs Livres, ni leur Memoire ne furent

furent notés, ou Censurés. C'est cependant par la condamnation de l'erreur, que se manifeste l'antiquité de la Doctrine contraire; & dès qu'il n'y a ni condamnation, ni dispute, ni éclat, ni rien de tout ce qui accompagne ordinairement les innovations; il faut nécessairement conclure avec Tertullien, Que † la Doctrine établie dans les Eglises n'est pas une erreur qu'on ait inventé, mais que c'est la foi qu'on a reçue par la Tradition, non est erratum, sed traditum.

Ce raisonnement si fort par tout ailleurs paroît invincible au sujet de l'Eucharistie; où il s'agit d'une Doctrine si importante d'une part, & si populaire de l'autre; d'une Doctrine si éloignée de la pensée des hommes, & si opposée à leurs lumières ordinaires, d'une Doctrine par conséquent la plus capable de revolter tous ceux à qui on voudroit la faire recevoir, la plus propre à exciter des disputes, & des contestations. Ainsi qu'on fasse tant de suppositions qu'on voudra, on ne persuadera jamais qu'une telle Doctrine ait pû s'établir sans bruit, sans opposition, sans éclat, non seulement dans un recoin de la Chrétienté, mais dans toutes les Eglises du Monde; pour moi j'aurois autant supposer qu'on peut sans dispute & sans opposition, introduire la Cène à Rome, ou rétablir la Messe à Genève.

Je finis avec vous, Monsieur, par l'Article de l'Adoration de l'Eucharistie, & pour abréger la chaîne de la Tradition sur ce point; je ne cite que S. Ambroise qui dit si expressément que nous adorons la Chair de JESUS-CHRIST dans les Sacrés Mystères. S. Gregoire* de Nazianze qui dans le Pa-

F 4

negy.

† De Prescr. c. 28.

* Lib. 3. de Spir. S. Cap. 12.

negyrique de Ste. Gorgonie, conjure celui qui est adoré sur l'Autel. S. Augustin * qui assure que personne ne mange la Chair de JESUS - CHRIST si auparavant il ne l'a adorée: Theodoret † encore qui dit que l'on adore les simboles comme étant ce qu'on les croit.

Pour ce qui regarde la manière de l'adoration, je n'ajoute à ce que j'en ai dit, que la réflexion de Claude Espence, qui après avoir amplement traité des differens usages par lesquels on peut exprimer ce genre de Culte, conclut, † Qu'il ne fait rien à l'essentiel de l'adoration qu'on adore Jesus Christ, debout ou assis; droits ou à Genoux; les mains étendues ou jointes &c. La posture des bras étendus n'est pas suivant ce fameux Théologien une attitude nécessaire pour recevoir l'Eucharistie, comme vous le supposés; mais c'est selon lui une manière d'adorer, comme la Genuflexion, & les autres. Aussi S. Cyrille ** loin de supposer qu'on eut anciennement les bras étendus pour recevoir l'Eucharistie, le defend expressement à ceux qui s'en approchoient: N'ayés pas, leur dit il, les bras étendus ni les doigts écartés, mais faisant de votre main gauche un trone à la droite, comme à celle qui doit recevoir le Roi, recevés le Corps de Jesus Christ en disant Amen. Cette extension des bras ne regardoit donc pas la reception de l'Eucharistie, mais c'étoit un rit d'Adoration assés connu dans l'antiquité, & dont il reste même encore des vestiges parmi quelques un de nos Religieux, qui adrent

&

* In Psal. 98.

† Dial. in conf.

‡ *Stantes an sedentes, proni an supini, erecti, an genuciantis, manibus passis an junctis Christum in Eucharistia presentissimum adoremus adorationis per se non refert, sed tempozum magis ac locorum* Lib. 2. de adorat. C. 16.

** Catech. 5.

& qui prient les bras étendus. Nous prions, dit Tertullien †, levant les yeux au Ciel, étendant les mains, la tête nue &c. S. Paul même l'avoit ainsi ordonné dans sa Lettre à Timothée, où il veut que les hommes prient en levant les mains ††.

Mais au fond ce différent sur lequel vous avez un peu trop précipité vos réflexions, est tres mince en comparaison du reproche d'Idolatrie, auquel vous paroissés encore vouloir revenir, malgré les éclaircissemens par lesquels j'avois dissipé une accusation si odieuse, & si visiblement injuste. Pour vous rendre plus équitable sur ce point, je vous alleguerai l'exemple de deux fameux Protestans qui nous rendent ici plus de justice que vous; je veux dire Hammond dont les Principes nous justifient pleinement sur ce sujet †; & Forbes qui dans le Passage quë je cite * donne un juste précis de la réponse que je vous ai faite.

Quant à la comparaison que vous faites entre nous, & un Homme qui adoreroit un sep devigne, parce que JESUS-CHRIST a dit je suis la vigne, comme, il a dit ceci est mon Corps; je ne comprend pas comment vous osés ramener une chose si rebattuë, sur laquelle on vous a si souvent, & si amplement satisfait. Quel rapport en effet, & quelle ressemblance y a-t-il entre ces

F 5

† Apol. c. 30. †† 1. ad Tim. 2. † Tract. de Idolol.

* *Perperam Idolatria Romanensibus a plerisque Protestantibus officitur & illi idolatria crassissime ab his damnantur; cum plerique ut & alii fideles credant panem consecratum non esse amplius panem, sed Corpus Christi, unde illi non panem adorant, sed tantum ex suppositione licet falsa non tamen hæreticâ aut impiâ, Christi Corpus, quod verè adorandum, est, adorant; in Eucharistiâ enim mentâ discernendum esse Christum à visibili signo docent ipsi. Forbes, de Ador. Euchar. p. 663.*

deux expressions? dans la première, il s'agit d'une métaphore ordinaire, intelligible, & sur laquelle jamais personne ne s'est mépris; mais dans l'autre c'est une expression littérale que toutes les Nations du monde ont prise dans le sens de la réalité. Mais sans parler de cette différence qui se tire de la nature des choses même, n'y en a-t-il pas une toute visible dans les expressions dont se sert l'Écriture? Ici elle dit que JESUS-CHRIST est une vigne, une pierre, une porte, mais elle ne dit pas que les vignes, les portes, les pierres sont JESUS-CHRIST, or si elles ne sont pas JESUS-CHRIST, il ne faut pas les adorer. Au contraire JESUS-CHRIST nous dit que ce qu'il donne est son corps, & comme son Corps est adorable, il faut conclure que ce qu'il donne doit être adoré.

C'est donc JESUS-CHRIST seul que nous adorons, & non le signe, ou les Symboles extérieurs qui le contiennent; & c'est par là que dans notre Culte, il n'y a aucune ombre d'Idolâtrie, ni rien qui ressemble à la folie des Israélites* pour le Veau d'or. Ceux ci adoroient non le vrai Dieu, puisque l'Écriture leur reproche, *d'avoir adoré une idole de fonte, & d'avoir par là abandonné le Dieu qui les avoit sauvés de l'Égypte, & qui avoit opéré tant de merveilles pour leur délivrance.* Mais ce qu'ils adorèrent alors étoit, comme vous devés le savoir, le Dieu Apis, ou le bœuf, qui étoit l'Idole des Egyptiens dont les Israélites imitoient le Culte, & quand même les Israélites auroient par la voulu adorer le vrai Dieu, n'auroient-ils pas été coupables pour avoir violé

* Psal. 105. v. 20. seqq.

violé la défense de se faire des Idoles, & pour s'être figuré Dieu Corporel ?

J'en appelle après cela au jugement des personnes sensées, pour vous dire quel nom méritoit cette Comparaison injurieuse ou vous nous mettrés en paralelle avec l'Israélite prevaricateur, aussi bien que cette expression grossièrement affectée, où vous nous reprochés de manger ce que nous adorons ; pour moi je me borne à vous dire ici avec S. Cyrille d'Alexandrie*, que ces pensées fausses, & Capharnaitiques viennent de ce que vous ne connoissés pas la beauté de ce Mystère, ni l'aconomie admirable que JESUS-CHRIST à trouvée, pour le dispenser aux Hommes. Si vous connoissés le don de Dieu, vous vous garderés bien, suivant l'avis de S. Hilaire †, de parler des choses de Dieu suivant les pensées humaines, & de détourner par une interpretation forcée, & temeraire, la Doctrine celeste à un sens impie, & étranger. Cette expression en effet, qui vous choque si fort, est de l'Escriture même qui ordonne de manger la Chair de JESUS-CHRIST ‡, & de boire son Sang. On la trouve dans presque tous les écrits des Pères ; Salvien entre tous les autres est celui qui nous la répète avec plus d'emphase †† ; les Juifs, dit-il, ont mangé la Manne, & nous mangeons JESUS-CHRIST, les Juifs ont mangé la chair des Asseaux, & nous mangeons le Corps de Dieu ; les Juifs ont mangé la rosée du Ciel, & nous mangeons le Dieu même du Ciel. *Judai Manna manducaverunt, nos Christum & Judai carnes avium, nos Corpus Dei, Judai pruinam cæli, nos Deum cæli.*

* Cyrill. in Joan. Lib. 4.

† Hilar. Lib. 8. de Trinit.

‡ Joan. VI.

†† Salv. Lib. 2. ad Eccles. Cathol.

Je pourrois ajouter ici les différens sens qu'on peut donner à ce mot de manger, suivant lesquels vous verriés qu'il n'y a rien d'absurde, ni de choquant dans l'expression de nôtre Foi; rien ne seroit plus aisé que d'écarter ces interprétations grossières & mal-sonantes, que vous infiniés sur ce sujet; mais on l'a fait dans une infinité d'écrits, & il est tems de finir cette Lettre, qui a crû sous ma plume insensiblement & comme malgré moi; sa longueur du moins vous prouvera, que je compte de n'y plus revenir; non pas que je craigne de ne pouvoir par soutenir de plus longues disputes; mais par un désir sincere de les aneantir toutes entre nous; aussi bien cette voie de discussion quelque avantageuse qu'elle nous soit, est une méthode qui a souvent le défaut de ne rien finir; chacun prévenu pour sa cause veut la défendre à quelque prix que ce soit; on dispute sans fin, & sans autre fruit, que d'avoir été long-tems les armes à la main*. Cherchons donc une route qui soit en même tems plus courte, plus sûre, & moins embarrassante; nous la trouverons dans la voie seule de l'Autorité; c'est-à-dire dans nôtre soumission pour l'Eglise qui est tout à coup la Maison de l'unité, & le centre de la vérité. *Autoritati credere magnum compendium, & nullus labor*, dit S. Augustin. Je suis Monsieur, vôtre très-humble &c.

Le 31. Decembre 1727.

* *Nihil perdam nisi vocem in contentione; nihil consequar nisi bilem ex blasphematione.* Tertul. de præscr. C. 17.

SUITE



SUITE DE LA RÉPONSE,
CINQUIÈME LETTRE.

J'avois d'abord résolu, *Monsieur*, de ne vous rien dire de la troisième Lettre, que je trouve à la fin de votre défense; mais puis qu'on est redevable à tous, j'ai pensé qu'il ne feroit pas inutile de faire sentir à celui qui en est l'Auteur, qu'il n'a pas lieu de s'applaudir sur une telle Production. Je mets à part tout ce qu'il dit de flatteur, & d'obligant sur mon compte; parce qu'en supposant qu'il ne m'est connu que par sa Lettre, j'aurois peine à lui répondre avec ce retour de politesse que demanderoient les Eloges qu'il me donne. Ce n'est pas que s'il s'agissoit d'une affaire moins sérieuse, on ne puisse louer les traits vifs, & enjoués, par lesquels il cherche à égayer la Scene; mais comme c'est là un esprit qui brille d'une manière qui ne fait pas grand honneur à son jugement; on ne peut qu'être surpris, que vous aies voulu vous associer un Disputeur aussi superficiel; sur-tout après vous être engagé de *décharger la scene des personnages inutiles*. Celui ci assurément y paroît tout à fait déplacé, & rien à mon avis ne convenoit moins parmi nos controverses, que tous ces verbiages qu'il étale, & qui serviroient tout au plus à caractériser un diseur de rien, ou un mauvais plaisant; il pourra donc se choisir un autre théâtre pour

pour faire briller ses talens ; son érudition qui paroît puisée dans les Gazettes & les Mercures, le mettra à portée de décrire les sièges, & les batailles ; mais je lui conseille en ami d'éviter le feu, & la mêlée ; à vûe de pais il s'en tireroit mal ; & les coups qu'il essuieroit ne manqueroient pas de rabbaïsser son caquet. Ce seroit grand dommage, *Monsieur* ; car il me paroît homme amusant, & propre à faire un conte de bonne Grace ; & je ne doute point que s'il fait se borner aux bons mots, & aux Historiettes, ses écrits ne trouvent place un jour dans le recueil des plaisanteries, & des Turlupinades.

Mais pour le fond de sa Lettre, il me paroît presque inutile d'en relever ici les bevües, & le ridicule ; il ne faut que la parcourir pour sentir que tout y porte à faux ; car se peut-il rien de moins conséquent, & peut-on raisonner plus à gauche, que ne le fait cet Auteur, en voulant m'obliger de prendre la défense des Miracles de la Roche ? Son raisonnement est admirable, & la conséquence doit paroître des plus singulières. J'ai pris la défense d'un Miracle verifié par l'Autorité publique, & revêtu de toutes les marques d'Authenticité ; donc, conclut nôtre Homme, je dois aussi défendre de prétendus Miracles, qu'il nous assure lui même avoir été, desapprouvés par l'Evêque Diocésain ; en vérité voilà une conséquence pour laquelle je ne trouve point de nom, tant elle est discordante, & ridicule. Aussi ne crois je pas cet auteur assez peu raisonnable pour avoir eû en vüe un tel objet ; j'aime mieux croire qu'il a voulu plaisanter, & s'égarer aux dépens du Baron de Nov. & du Père Jésuite ; mais facétieux

tiens comme il le paroît, il auroit pû faire rire à moins de frais, je veux dire, sans blesser, comme il fait, la Charité & les bienfaisances.

Le Baron de Nov. étoit de l'aveu de tout le monde un Seigneur respectable; & tout à fait incapable des vües basses, & pueriles, que l'Auteur lui prête si gratuitement; mais sans m'entendre ici à faire son apologie, il suffit que ce Seigneur étoit d'une famille, qui par elle même, & par ses Alliances peut largement recompenser un tel Paganyste.

A l'égard du Père Romeville c'étoit un Jesuite que j'ai connu assez particulièrement, avant le tems des Miracles dont vous parlez, & je puis vous assurer qu'il m'a toujours paru un vrai homme de bien, un zélé Missionnaire, un bon Religieux très éloigné de l'ambition ridicule, & de l'esprit de fourberie qu'on lui attribue sans aucun fondement. Si les Chroniques que l'Auteur a consultées ne contiennent que de ces sortes de faits, on peut les appeller des repertoires de medifances.

Vous me dispenserez après cela, de m'arrêter sur les autres prétendus Miracles que vôtre associé rapporte, aussi bien que sur les fades plaisanteries dont il les accompagne; il suffit de le renvoyer à l'endroit où j'ai parlé des précautions, qu'on prend parmi nous, & de la reserve avec laquelle on y fait le discernement des vrais Miracles, avant que de les publier; lui même sur la fin de la Lettre nous en apprend les particularités qui auroient dû lui faire comprendre, que nos Evêques à qui ces jugemens sont réservés, ne sont pas moins attentifs à desabuser le public des faux Prodiges, qu'à lui annoncer les véritables.

Mais

Mais voilà trop de sérieux pour un homme qui ne veus que rire ; je n'en aurois pas même tant dit ; si je n'avois pas craint que l'on ne prit mon silence, pour un trait de mépris ; la Lettre dont il est question n'avoit certainement pas besoin de ma Critique pour faire sentir ce que c'est que la vivacité, quand elle est dépourvüe de Justesse d'Esprit, & de bon sens. Vous êtes trop Judicieux pour ne l'avoir pas senti des premiers, & je suis persuadé, *Monsieur*, que si l'Auteur vous avoit consulté d'abord, il se seroit épargné les réflexions mortifiantes, que lui auront fait faire ses Amis ; il m'auroit épargné à moi même la peine que me cause la crainte de paroître à son égard pointilleux ou désobligeant. J'espère qu'il me readra plus de Justice, & qu'il pensera, comme vous, que ce n'est pas là mon esprit. J'aurois bien voulu pouvoir un peu plus m'étendre sur les loüanges que meritent son feu, sa vivacité, son éloquence naturelle ; mais j'ai crû le servir mieux en Ami en lui faisant comprendre, que les jeux d'esprit ne conviennent pas également par tout ; qu'en matière de Religion, rien n'est moins propre à interesser, ou à amuser le public, & qu'en un mot se borner à ces sortes de plaisanteries dans une dispute aussi sérieuse, c'est prouver qu'on n'a que le Polichinel des controverses. *Congruit veritati ridere ... sed curandum primum ne risus ejus rideatur, si fuerit indignus.* Tertul. advers. Valentinianos Cap. 6.

J'ai l'honneur d'être &c.

Le 2. Janvier 1728.

158522

X 2286279

U

2





4

S U I T E
D E L A
R É P O N S E

*Aux DEUX LETTRES de Genève,
concernant le MIRACLE publié
à Paris le 10. Août 1725.*

O U
R E F U T A T I O N

D E L A
D É F E N S E
A
D E C E S M Ê M E S L E T T R E S
P A R U N

DOCTEUR DE SORBONE
du Diocèse de Genève,



M D C C X X V I I I .